

SOMMAIRE

I • RAPPORT MORAL

- Le mot du président 4
- Présentation de la fédération 6
- Compétences et objet 6
- Moyens humains actuels 7

II • RAPPORT D'ACTIVITÉS

- Gouvernance 9
- Participation aux instances 10
- Partenaires 11
- Gérer les milieux aquatiques 12
- Animations, tourisme et communication 23

III • BILAN VENTE DE CARTES 2020/2021

- Adhérents 34
- Evolution des ventes de cartes 36

IV • BILAN FINANCIER

- Dotations 40
- Réciprocité 42
- Bilan : analyse financière 43
- Rapport du commissaire aux comptes 49

V • PROJETS 2022

- Améliorer, développer, communiquer 54



PARTIE
I
RAPPORT MORAL

LE MOT DU PRÉSIDENT



Comme les 2 années précédentes, je ne peux que commencer mon rapport moral en parlant de la pandémie !

Certes, et bien sûr, cela n'a pas été simple mais comme l'être humain sait très bien le faire, nous nous en accoutumons et surtout nous nous adaptions en gardant le moral !

L'année s'est terminée avec le renouvellement complet de nos AAPPMA et croyez-moi ce n'a été pas si simple, mais c'est fait !

Dans le calendrier électif du monde de la pêche, il reste encore le renouvellement des Conseils d'Administration de toutes les Fédérations départementales avant fin mars puis celui du CA de la FNPF avant l'été et la boucle sera bouclée pour les différents mandats du monde de la pêche de loisir et ce pour la période de 2022-2026.

Pour notre Fédération, 2021 a été dense et le bilan est très satisfaisant avec une hausse de la vente des cartes de pêche particulièrement pour les adultes et les jeunes après deux ou trois années de baisse ; il est évident que cet indicateur, même s'il n'est pas le seul, est scruté avec attention car il est une des conséquences de l'investissement de l'ensemble du monde de la pêche. Je dirais familière-

ment que « c'est bon pour le moral des troupes ».

Année particulière, où le pôle animation a multiplié les interventions malgré la pandémie et ce aux quatre coins du département. Citons par exemple les journées à thèmes (carpes, coup, silures, truites, ...), les animations auprès des jeunes que ce soit en direct ou via nos partenaires.

Dans un futur proche, des animations spécifiques seront aussi organisées au siège de la Fédération à Saint Quentin. En effet, à la maison de la pêche et de la nature, le projet de création d'un étang est bien avancé ; les dernières autorisations administratives sont en bonne voie d'obtention et le plan de financement quasiment bouclé avec, je le rappelle, une forte participation de nos partenaires. Ce projet est à destination des jeunes afin de les sensibiliser aux milieux aquatiques et à la pratique de la pêche.

Nous avons obtenu de réels succès sur les animations ou encore les escapades sportives en lien avec le Département de l'Isère et Isère attractivité.

Quoi de plus gratifiant que de former les citoyens de demain ? Car je le crois intimement, qu'un jeune pêcheur est nécessairement plus conscient de la fragilité des milieux et sera plus engagé dans leur défense !

Il est nécessaire d'être encore plus actif sur ces thématiques ; c'est pour cette raison que nous recruterons au printemps un alternant pour deux ans qui viendra renforcer l'équipe.

Je n'oublie pas non plus, le travail impor-

tant réalisé pour développer la pêche de loisir : mises en place de pontons PMR, de panneaux d'information ou encore le développement du logiciel géopêche, véritable application au service du pêcheur sur le terrain. Nous avons aussi travaillé sur de nouveaux moyens de communication tels que des films pour mettre en valeur les spots de pêche sur le département et participé aux côtés de l'Arpara à la réalisation de films régionaux.

En ce qui concerne les milieux aquatiques, 2021 fut une année moins sèche, l'été frais et bien arrosé est venu donner un peu de répit, dans un contexte de changement climatique indéniable, à des années de sécheresse et caniculaires. Cela satisfait le monde de la pêche conscient des dérèglements à venir et de leurs impacts sur les cours d'eau.

Pour la garderie, la mise en place de 2 binômes pour former 2 brigades fédérales de contrôles a commencé à porter ses fruits avec aussi les nombreuses formations de GPP. Compte tenu de ce développement en moyens humains sur le terrain, la peur du « gendarme » se fait sentir au bord de l'eau, je reste toutefois convaincu qu'il faudrait en faire davantage !

Concernant le pôle technique avec les partenariats renoués et les nouveaux, les dossiers sont de plus en plus nombreux, je citerais les travaux d'entretien, d'arasement de seuils, de renaturation, de continuité piscicole, d'aménagements de parcours... si bien qu'il a fallu prioriser. Nous en reparlerons dans le bilan d'activité avec une présentation du PDPG outil indispensable à notre gestion qui sera finalisé sous peu.

Pour le pôle administratif et financier, le bilan qui vous sera présenté est largement positif, il est le reflet de l'activité fédérale et de la bonne gestion menée au cours de ces dernières années. Je reste donc confiant pour l'avenir de notre fédération et suis persuadé que les soucis de ces dernières années sont définitivement éloignés.

Nous pensons maintenant à l'avenir, je suis persuadé que de belles choses sont à venir et reste confiant pour notre Fédération.

En effet, les missions conjointement partagées avec les salariés, le soutien de nos partenaires et les atouts de notre département en matière de pêche sont prometteurs.

Je ne peux terminer ce mandat qui s'achève et débute celui qui commence sans remercier très chaleureusement l'ensemble de nos partenaires qui nous font confiance ainsi que les élus, nos AAPPMA et les salariés qui se sont investis et n'ont pas ménagé leur peine pendant ce long mandat.

Je terminerai en remerciant à nouveau le monde de la pêche qui sut s'adapter à la pandémie et aux difficultés. Je reste confiant dans notre tissu associatif pour continuer de promouvoir avec conviction l'ensemble de nos missions mais aussi et surtout nos valeurs associatives !

Je compte sur vous tous, c'est notre priorité !

Hervé BONZI

PRESENTATION GENERALE DE LA FEDERATION

La Fédération de l'Isère est une association **pour la pêche et la protection du milieu aquatique** conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1er juillet 1901. Elle est identifiée au SIRET sous le numéro 399 670 819 00024. Elle est déclarée en Préfecture de l'Isère.



Chargée de par la loi de missions d'intérêt général, elle a le caractère d'un établissement d'utilité publique. La Fédération est agréée au titre de l'article L142-2 du code de l'environnement relatif à la protection de la nature et de l'environnement (renouvellement obtenu en 2017).

De par ses statuts (**renouvelés en Assemblée Générale extraordinaire en septembre 2021**), elle adhère à la Fédération Nationale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques et lui verse donc une cotisation. Elle doit respecter les orientations décidées par cette Fédération.

COMPETENCES ET OBJETS

La Fédération est compétente sur l'ensemble du département de l'Isère ; elle regroupe obligatoirement toutes les AAPPMA du Département et l'Association Départementale des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets.

La Fédération a pour objet :

- **Le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche** par toutes mesures adaptées en cohérence avec les orientations nationales
- **La protection des milieux aquatique**, la mise en valeur et surveillance du domaine piscicole départemental,

La Fédération définit et coordonne les actions des associations adhérentes concourant à cet objet et peut être chargée de toutes missions d'intérêt général en rapport avec son objet social.

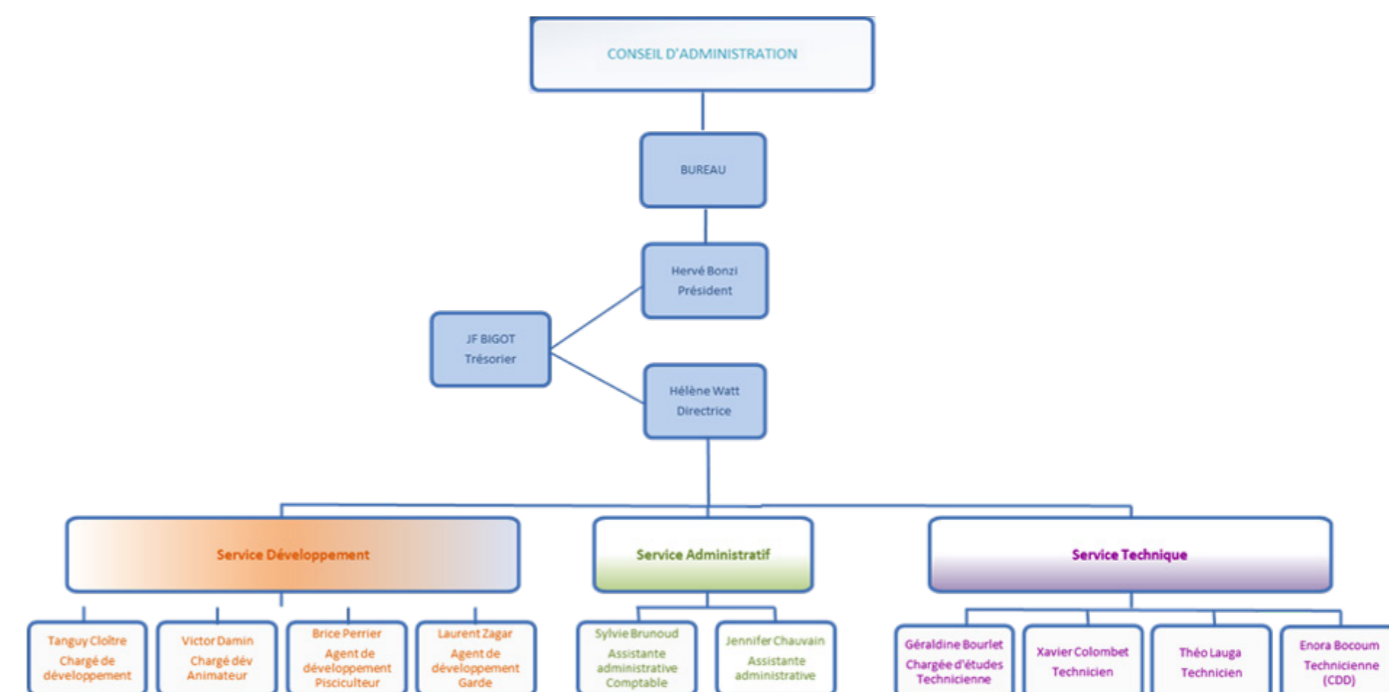
MOYENS HUMAINS ACTUELS

LES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2021

- **Président** : Hervé BONZI
- **Trésorier** : Jean François BIGOT
- **Vice - Président** : Pierre CHABRIERE
- **Vice - Président délégué** : Christian ALVARES
- **Secrétaire** : Alain PETROU
- **Membres** : Fabrice GUICHARD, MALLAVAL Patrick, Angelo PASSAT, PEREIRA José, Guy VILLETTON,
- **Membre de droit** : FAVIER Pierre

Fin 2021, l'équipe est composée de **11 salariés** qui mettent en œuvre la politique du Conseil d'Administration.

Au cours de l'année, autant que de besoins, des réunions d'équipe se tiennent le plus souvent par pôle.



Organigramme fin 2021

PARTIE II

RAPPORT D'ACTIVITÉS

II RAPPORT D'ACTIVITÉS

GOVERNANCE

Au cours de l'année 2021, le **Conseil d'Administration** s'est réuni aux dates suivantes :

- 15 janvier • 06 juin • 23 septembre • 17 décembre

A chaque fois, le quorum était atteint et les membres ont délibéré sur les opérations ou engagements légaux relatifs aux missions ou objets relatifs aux statuts fédéraux. Les comptes-rendus sont consignés dans un cahier général, adressés aux AAPPMA et au personnel, et validés systématiquement au CA suivant.

Le Bureau s'est réuni :

- 08 janvier • 12 février • 18 mars • 23 avril • 30 juillet
- 03 septembre • 17 septembre • 23 septembre
- 26 novembre • 17 décembre,

Il y a eu 12 réunions de Bassins Versant qui se sont tenues à l'automne ; ces instances, compte tenu de la situation sanitaire n'ont pas pu se tenir au printemps selon les modalités et dans le calendrier souhaité. En parallèle de nombreuses commissions de travail ont aussi eu lieu.



L'Assemblée Générale prévue initialement en avril à St Marcellin pour cause de confinement, s'est tenue le 25 septembre à Pont de Claix en présence de M Noëlle BATTISTEL, députée de l'Isère, avec la réunion des Présidents et l'AG extraordinaire dans laquelle les nouveaux statuts ont été approuvés. Les membres et les invités partenaires de la Fédération ont été accueillis par l'AAPPMA de Pont de Claix. Conformément aux statuts de la Fédération, les décisions, les votes ont été consignés dans un Compte rendu transmis aux AAPPMA.



PARTICIPATION AUX INSTANCES

La Fédération participe aux instances dont elle est membre en agissant dans l'intérêt des pêcheurs et en s'appuyant sur les missions issues de ses statuts : la promotion de la pêche et la protection des milieux aquatiques.

A ce titre, elle a siégé dans :

- **ARPARA** : Association Régionale Pêche Auvergne Rhône Alpes
- **CHI** : Club Halieutique Interdépartemental
- **UFBRMC** : Union des Fédérations du Bassin Rhône Méditerranée et Corse
- **CODERST** : Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires
- **MRM** : Migrateurs Rhône Méditerranée
- **CEN** : Conservatoire des Espaces Naturel
- **Comité Départemental de l'Eau** : compte tenu des enjeux importants relatifs aux problématiques « sécheresse », la Fédération a été présente aux divers CDE. Elle a, dans la mesure du possible, contribué, de par sa connaissance du terrain, à fournir aux membres des éléments leur permettant de mieux visualiser la situation des cours d'eau
- **SAGE Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Contrats de rivière**. La Fédération s'investit en tant que partenaire sur l'ensemble des contrats de rivière ou procédures relatives à l'eau sur le département
- **AG et Congrès de la FNPF** : Fédération Nationale de la Pêche en France à Paris (FNPF) et AG du SNSAPL (Syndicat National des Structures Associatives de la Pêche de Loisir)
- Comité de Gestion du Grand Cormorans
- Diverses procédures contractuelles : contrats de rivières, Symbhi, SAGE, ENS, Natura 2000, RNR,...

PARTENAIRES

La Fédération se positionne comme un acteur départemental dans le domaine des milieux aquatiques et du développement du loisir pêche. A ce titre, elle s'est engagée dans une politique partenariale avec les organismes suivants :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : au travers de la Convention Pluri annuelle d'Objectifs,	
- Agence de l'Eau : au travers de l'Accord-Cadre et divers dossiers spécifiques aux actions fédérales	
- Département de l'Isère : au travers de la convention « ENS et politique de l'Eau »	
- EDF : au travers de : . les conventions « projets » et droits de pêche, . la participation à diverses études ou protocoles - ENEDIS- RTE au travers de la convention pluriannuelle avec les Fédérations 38, 73 et 74	
- Symbhi : pour des opérations d'animation avec les écoles sur le périmètre du Symbhi (Paladru-Fure, St Marcellin) et pour des études techniques sur les cours d'eau, étangs, ...	
- Isère Tourisme : conventionnement pour la labellisation des hébergements pêche et pour des opérations partenariales	
- CNR : convention relative à la sécurité aux abords des ouvrages	
- Grenoble Alpes Métropole : réflexion sur les accès aux berges du Drac et travail sur la mise en place d'une convention qui sera effective en 2021	
- CAPI : travail sur la mise en place de la convention, des animations en direction du grand public	
- SIRRA et CLE SAGE BLV : pour des opérations d'animation avec les écoles sur le périmètre du SAGE,	

GERER LES MILIEUX AQUATIQUES

1 - AMELIORER LA CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES ESPECES :

1.1 - Plan Départemental de Protection des Milieux Aquatiques et Gestion piscicole :

Le PDPG, outil indispensable pour une gestion adaptée des milieux aquatiques, poursuit sa progression sur le département de l'Isère. Une masse considérable d'informations sont nécessaires à son établissement. Dans la continuité des efforts importants en recueil de données (174 pêches électriques prises en compte, 138 sondes thermiques posées), de nouvelles acquisitions ont eu lieu en 2021.

Durant l'année écoulée, afin de compléter le jeu de données conséquent nécessaire au diagnostic et à l'établissement des contextes piscicoles qui couvrent l'ensemble du département Isérois, 87 stations ont été prélevées pour la mesure de la dureté calco-magnésienne, 53 stations ont fait l'objet de mesures morphologiques (données d'entrée nécessaires aux calculs d'indices biologiques poissons).

Plusieurs séries de données thermiques ont été traitées afin de calculer différents indices thermiques nécessaires aux diagnostics. Les données de pêche électrique ont été compilées pour les indices poissons (IPR et NTT). Un important travail sous logiciel cartographique a été fait pour accéder aux données stationnelles de pêche (distance à la source, surface du bassin versant amont, pente sur la station, etc.).

Afin de localiser les diverses pressions sur les milieux aquatiques, des informations cartographiques ont été recueillies (emplacement de station d'épuration, réservoirs biologiques, inventaire frayère, obstacles à l'écoulement, état écologique et chimique des masses d'eau, etc.).

Plusieurs stations vont encore faire l'objet d'acquisition de données en 2022, afin de compléter le jeu de données. Un important travail reste à réaliser avec un recensement des tronçons en débit réservé (inventaire de la petite hydroélectricité), un inventaire des alevinages par bassin versant (important dans l'analyse des classes d'âge), la synthèse des pressions sur les milieux aquatiques. L'objectif est de disposer de l'ensemble des éléments nécessaires au bon diagnostic des populations piscicole (accomplissement du cycle biologique des espèces repères) afin d'orienter les préconisations d'action et de gestion piscicole pour la pérennisation des populations piscicoles naturellement en place.

1.2 - Observatoire piscicole Bièvre-Liers-Valloire et Sanne :

Dans le cadre du nouveau Contrat de bassins de Bièvre-Liers-Valloire et Sanne, la Fédération de Pêche de l'Isère s'est portée maître d'ouvrage pour réaliser le suivi de l'état piscicole durant la durée du contrat. Réseau de suivi sur 15 stations.

En 2021 les pêches d'inventaires réalisées sur les 15 stations ont permis de faire l'état initial de début de contrat. (Rapport de l'étude par le bureau d'étude SAGE Environnement au printemps 2022). Etude financée par l'Agence de l'Eau RMC, la Région AURA et la FNPF.

1.3 - Observatoire piscicole Sud Grésivaudan :

Cette opération s'inscrit dans le cadre du Contrat de rivières Sud Grésivaudan, pour laquelle la Fédération de Pêche de l'Isère s'est portée Maître d'ouvrage.

Participation financière de l'Agence de l'Eau RMC, la Région AURA et la FNPF.

L'objectif est de connaître la qualité des cours d'eau en fin de contrat et d'appréhender l'évolution de la qualité entre le début et la fin du Contrat.

L'opération a consisté à :

- la réalisation de pêches électriques d'inventaires et du suivi thermique sur les 27 stations suivies depuis le début du contrat,
- l'actualisation de l'aire de répartition du barbeau méridional.

1.4 - Étude des populations d'écrevisses à pattes blanches sur le secteur de la Métropole

L'écrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes*, est l'unique écrevisse autochtone en Isère. Ses populations sont globalement en régression, en raison du changement climatique, de l'anthropisation des milieux aquatiques et de la progression des écrevisses exotiques.

Dans le cadre d'une convention signée avec le département de l'Isère, la Fédération recense et suit les populations d'écrevisses à pattes blanches sur le territoire isérois depuis 10 ans. Cette année, les prospections se sont concentrées sur le secteur de la Métropole de Grenoble, avec la particularité de s'intégrer dans la « Stratégie Biodiversité » actuellement portée par ce territoire.

À l'issue de cette étude :

- 83 stations ont été prospectées de jour, 60 de nuit.
- 2 populations observées : une déjà connue et une nouvelle, signalée par un pêcheur en 2020
- Les deux populations sont menacées par la présence proche de l'écrevisse de Californie.

La Fédération travaille avec les acteurs de territoire afin de mettre en place des actions permettant de protéger ces populations. Cette action a été financée par la Région, le Département et la FNPF.



1.5 - Étude sur l'efficacité d'alevinage en truite commune grâce au marquage à l'alizarine red S

Initiée en 2020 pour une première réalisation en 2021, l'étude s'est déroulée avec succès sur deux cours d'eau du département (le canal du Fayaret et la Sévenne), en collaboration avec le bureau d'études SCIMABIO Interface.

Au total, 40 000 alevins ont été marqués puis déversés sur plusieurs sites. Les pêches d'automne ont permis la capture de 50 individus 0+ sur le canal du Fayaret, ainsi que 24 individus 0+ sur la Sévenne.

Après extraction des otolithes à la Fédération (pièces calcifiées de l'oreille interne des poissons), puis analyse des échantillons par le bureau d'études, il s'est révélé que 8 individus sur 50 étaient marqués sur le canal du Fayaret.

Ceci montre la présence d'une bonne reproduction naturelle sur la portion de cours d'eau étudiée et la faible nécessité des alevinages.

Concernant la Sévenne, les 24 individus capturés provenaient à 100% du marquage. Ceci montre qu'il n'y a pas eu de reproduction naturelle sur le tronçon étudié, et que la présence des truites dépend uniquement des déversements.

L'alevinage sur la Sévenne reste tout de même peu efficace compte tenu de la distance pêchée et du faible effectif capturé (30 000 alevins déversés pour l'expérience). Cette première année d'étude permet de tirer des enseignements sur le mode de gestion à adopter sur ces milieux.

En 2022, une nouvelle étude est en cours sur 4 nouveaux cours d'eau du département, afin d'évaluer l'efficacité d'alevinage et adapter les modes de gestion.



Etape de marquage des alevins vésiculés à l'alizarine red S

1.6 - Suivi thermique de l'Aigue Noire à Roybon

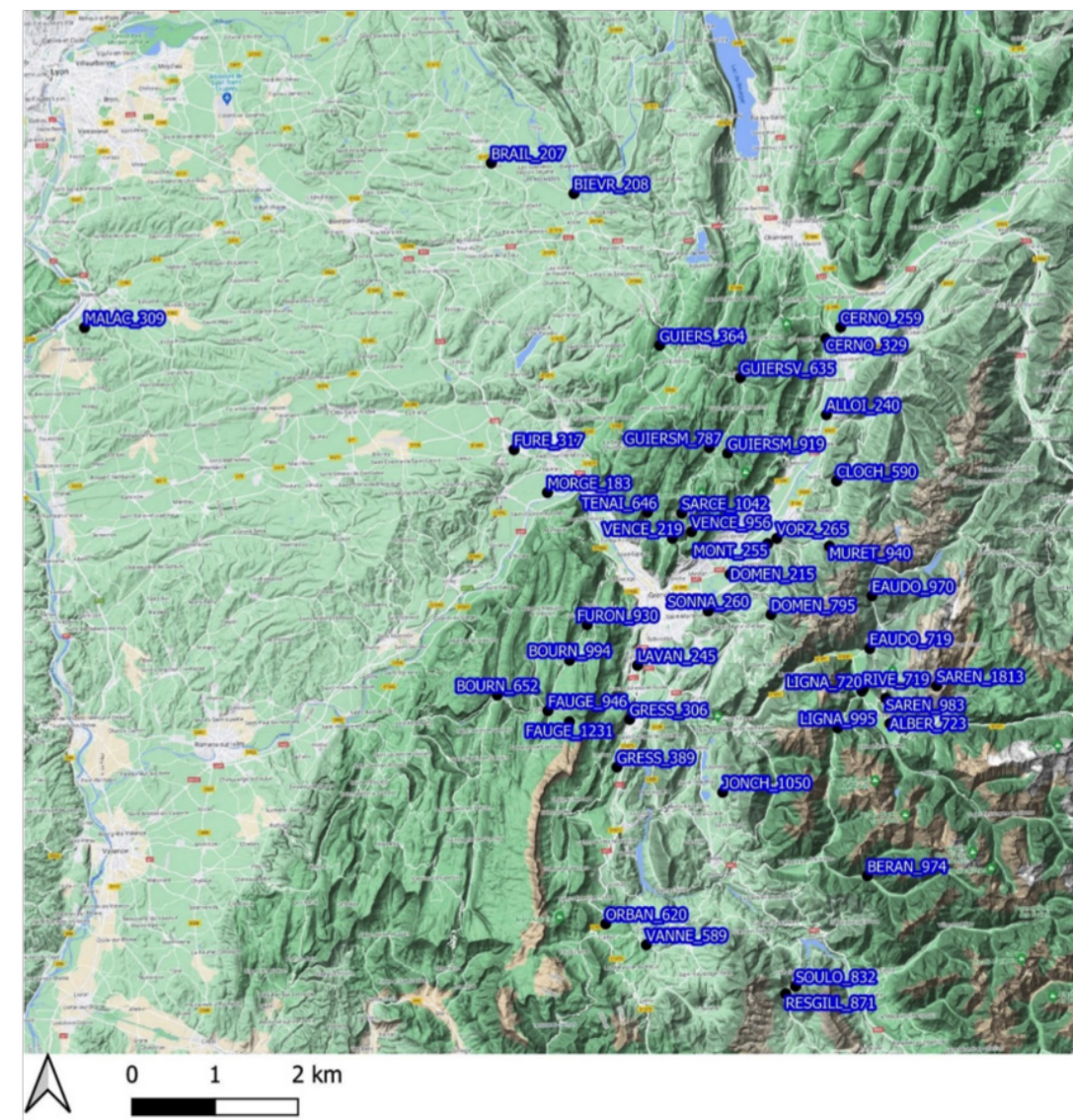
Dernière année du suivi de la température de l'Aigue Noire et de la Galaure suite aux travaux de la digue du Lac de Roybon. Suivi réalisé sur 3 années (2019, 2020 et 2021), sur 5 stations : 3 sur l'Aigue Noire (amont du lac, sortie du lac et amont confluence Galaure), et 2 autres sondes sont sur la Galaure, en amont et en aval de la confluence avec l'Aigue noire. Participation financière de la FNPF.

(Rapport de l'étude au printemps 2022).

1.7 - Débits / Thermie

Etant donné le contexte perturbé suite à la crise sanitaire, seules quelques stations ont fait l'objet d'enregistrements thermiques en 2021. L'indisponibilité du matériel pour la mesure des débits (matériel de prêt OFB HS) nous avons été contraint de nous limiter uniquement aux données thermiques.

Une synthèse fût rédigée avec l'ensemble des données acquises de 2020 à 2021, soit 45 stations. Cette compilation nous a permis de calculer divers métriques thermiques, notamment nécessaires pour les diagnostics piscicoles.



Localisation des stations faisant l'objet du rapport débit-thermie 2020-2021

1.8 - Participation à l'étude sur la Romanche :

Depuis 2019, une étude relative aux modifications du régime de gestion du barrage du Chambon est en cours afin d'observer les modifications potentielles du comportement des truites communes.

La Fédération est partenaire d'EDF et travaille aux côtés du Bureau d'étude Scimabio en réalisant les pêches permettant l'équipement des poissons avec des balises radio. Les déplacements des poissons sont suivis à l'aide d'antennes placées sur le site.

L'étude se poursuivra en 2022.



1.9 - Étude sur le rétablissement de la continuité écologique sur la Vence au Sappey-en-Chartreuse

Un programme de restauration des torrents de Chartreuse est actuellement porté par la Métropole de Grenoble (GAM). Dans ce cadre, la Fédération s'est associée à la GAM afin de porter une étude sur la continuité écologique de la Vence au Sappey-en-Chartreuse. Ce secteur présente de nombreux obstacles à la continuité : l'étude, menée par le bureau d'études TERO, consistait à analyser chaque seuil et d'y présenter des propositions d'aménagements.

La maîtrise d'ouvrage des travaux qui suivront cette étude est actuellement discutée avec GAM. Action financée par l'Agence de l'Eau RMC, la Région et la FNPF.



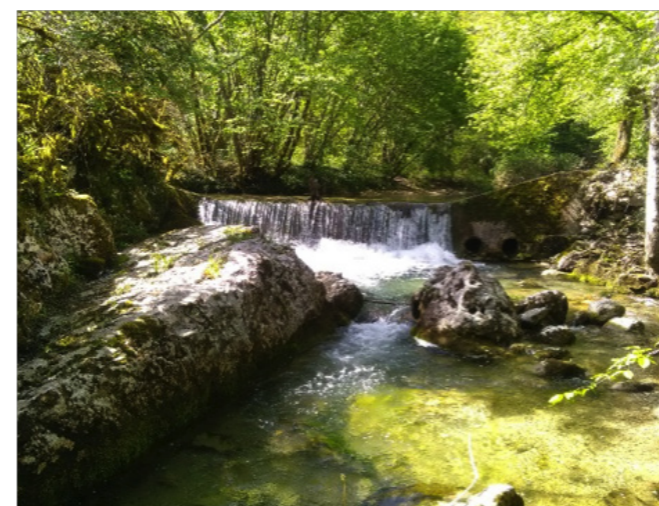
Exemple d'aménagements entravant la continuité écologique au Sappey : Seuil sur la Vence (A) et buse à la confluence Loue/Vence (B)

2 - AGIR EN FAVEUR DES MILIEUX :

2.1 - Réaliser des chantiers et travaux :

- **Dérasement du seuil des Rez sur la Drevenne** (communes de Rovon et Saint-Gervais) :

Travaux de dérasement réalisés l'été 2021. Rétablissement de la continuité sédimentaire et piscicole. Travaux financés par l'Agence de l'Eau RMC et la Région AURA.



Avant



Après

- **Renaturation des ruisseaux des Combeaux et des Gonnets** (commune d'Au-trans-Méaudre en Vercors) :

Travaux réalisés l'été 2021. Connexion des ruisseaux des Gonnets et des Combeaux pour un reméandrage sur 90 mètres. Les objectifs étant une amélioration de la diversification des écoulements et des habitats aquatiques, et l'amélioration de la connexion avec la zone humide en rive droite. Participation financière de l'Agence de l'Eau RMC, la Région AURA, la FNPF et l'AAPPMA de Villars de Lans.

- **Aménagement du nouveau chemin d'accès des canaux EDF :**



- Diversification des écoulements et des habitats aquatiques sur la Bourbre à Pont de Chéruy

Travaux réalisés l'été 2021 en collaboration avec l'AAPPMA de Pont de Chéruy. Participation financière de l'Agence de l'Eau RMC, la Région AURA, la FNPF et l'AAPPMA de Pont de Chéruy.



*Blocs épars Bourbre
Pont de Chéruy*

- Diversification des écoulements et des habitats aquatiques sur la Sévenne à Chuzelles

Les travaux portés par la Fédération en collaboration avec l'AAPPMA de Vienne (APGR), ont été réalisés en septembre 2021, dans le cadre du contrat de rivières des 4 Vallées. Financement par l'Agence de l'Eau RMC, la FNPF et l'AAPPMA de Vienne.



Blocs épars Sévenne

- Diversification des écoulements sur la Fure (Apprieu/St-Blaise de Buis)

Dans le cadre de la convention avec le Département 38, réalisation d'épis en bois dans le lit mineur de la Fure en aval de la passe à poissons de Côte Manin. Participation financière du Département 38 et de la FNPF.



Epis sur la Fure

- Installation d'un ponton pour Personne à mobilité réduite, étang Maurice Dumoulin (Saint-Bonnet de Chavagne)

Réalisation d'un ponton PMR et création de postes de pêche sur une berge de l'étang Maurice Dumoulin. Participation financière de la Région AURA, de la FNPF et de l'AAPPMA de Saint-Marcellin.



Ponton PMR

- Amélioration de la continuité écologique entre le canal de Saint-Quentin et l'Isère

Le canal de St-Quentin est un affluent rive gauche de l'Isère, au niveau de St-Quentin-sur-Isère. Sa confluence était jusqu'ici marquée par un grand enrochement présentant une « marche » de plus de 2m, limitant le passage des poissons entre l'Isère et le Canal aux seules périodes de hautes eaux.

Sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération, l'enrochement a été repris afin d'en adoucir la pente et de créer un passage préférentiel pour les poissons, hors période de hautes eaux.

Opération financée par le Département, la Région et la FNPF.



Vue aval de la confluence du Canal de St-Quentin : avant travaux par hautes eaux (A), après travaux par basses eaux (B)

- Création d'habitats piscicoles sur le Tréry

Plusieurs secteurs du Tréry, affluents rive droite de l'Isère à Vinay, présentent un déficit marqué en habitats piscicoles, malgré une bonne qualité d'eau.

Afin de permettre un meilleur développement de la population de truites communes du cours d'eau, la Fédération a réalisé la création de plusieurs habitats piscicoles (blocs, embâcles contrôlés, etc). Commencés à l'été 2021, la fin de ces travaux doit être réalisée en 2022. Opération financée par la Région, le Département et la FNPF.



Exemples d'habitats piscicoles créés sur le Tréry

2.2 - Exercer les droits de la Fédération en tant que partie civile :

- Affaire Lafleur à Tencin :

La Fédération a été présente en appel et le dossier sera examiné par la cour de cassation en 2022. Parallèlement une expertise est en cours, la Fédération, Partie civile, est conviée à l'ensemble des opérations.



- Affaire de la microcentrale à Valjouffrey :

Le pourvoi en cassation de la Fédération a été déclaré non recevable

- Pollution accidentelle de la Fure (commune de Rives) - Fregata Hygiène

Suite à la pollution accidentelle mais dévastatrice de novembre 2020, la fédération l'Aappma de Rives ainsi que l'association de la Vallée de la Fure ont porté plainte. Pour rappel cette pollution avait provoqué une mortalité de plusieurs milliers de poissons sur environ 5 kilomètres.

La Fédération et l'Association de Rives ont décidé de se constituer partie civile. Elles seront représentées par un avocat Berjallien lors de l'audience devant le tribunal correctionnel qui aura lieu en 2022.

2.3 - Participer aux Comités Techniques :

La Fédération est présente dans la mesure de ses moyens aux différents comités techniques ; ceux-ci peuvent être d'ordre général (CDE, Coderst, Cartographie des cours d'eau, Zones de non traitement, et bien d'autres) ou plus spécifiques comme par exemple les comités techniques dans le cadre des procédures des contrats de rivière sur des projets ou opérations.

2.4 - Réaliser des tirs de régulation du Grand Cormorans :

Les tirs de grands cormorans ont concerné 147 oiseaux en eaux libres (le quota annuel étant de 150).

3 - REALISER DES PRESTATIONS :

Afin de valoriser ses compétences dans le domaine des pêches électriques, la Fédération a réalisé les prestations suivantes :

Cours d'eau	Maitre d'ouvrage
Bourbre	Moulin TP
Canal affluent Bourbre	Area
Canal de la Romanche	Mairie de Claix
Canal Forges	Enertam
Étang du Golf de l'Île d'Abeau	Capi
Rival	Garnier TP
Jonier	Manang TP
Romanche	EDF
Romanche	Eiffage
Sanne	Perrier TP

4 - EXERCER LA SURVEILLANCE ET IDENTIFIER LES CONTREVENANTS :

Au cours de cette année 2523 contrôles avec le logiciel vigipêche pour 30 PV poursuivis (le reste des contrôles n'ont pu être comptabilisés). Le taux de règlement est important grâce à la mise en place d'une procédure de relance, les PV non réglés sont poursuivis par les Officiers du Ministère Public.

5 - DEVERSER QUAND CELA EST UTILE :

Ecloserie Fédérale :

Cette année 370.000 œufs embryonnés de truite Fario ont été commandés à la pisciculture de Cauterets, puis 100.000 à la pisciculture de Chazey-Bons afin de produire à l'écloserie fédérale les alevins à résorption de vésicules. La saison s'est très bien déroulée,

Pour des suivis scientifiques 40.000 alevins ont été marqués à l'alizarine par le bureau d'étude SCIMABIO pour les AAPPMA de VIENNE et BEAU-REPAIRE (cf 1.5).

Le service vétérinaire a effectué la visite annuelle et les prélèvements obligatoires d'alevins pour analyses, celles-ci sont révélées négatives aux MRC (maladies réputées contagieuses), aucun commentaire particulier du vétérinaire.

La DDPP (Direction Départementale de la Protection des populations) est intervenue pour une visite administrative et de conformité des locaux.



ANIMER ET COMMUNIQUER POUR PROMOUVOIR LA PECHE ET LES MILIEUX AQUATIQUES

1 - UNE COMMUNICATION A PLUSIEURS NIVEAUX :

1.1 - Communication régionale de l'Arpara :

- Vidéo Destination Pêche en Auvergne Rhône-Alpes

Un court métrage présentant les diversités de la pêche en Auvergne Rhône Alpes a été réalisé par un studio mandaté par l'association régionale (ARPARA), un spot et un thème par Département ont été sélectionnés. En Isère il s'agissait de montrer le côté intergénérationnel sur la Sarenne dans le massif de l'Oisans.



Capture d'écran Naturofilm

- RésEau pêche édition annuelle 2021

Magazine régional des fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques. La Fédération de pêche de l'Isère a participé en rédigeant un article sur les travaux de renaturation effectués sur le milieu aquatique.



- Newsletter trimestrielle :

Editions : janvier, juillet, octobre à destination des présidents d'AAPPMA (normalement chargé de la transmettre à leur adhérents) par mailing, aux adhérents sur Facebook, aux partenaires par mailing.



Newsletter trimestrielle

- Newsletter de fin d'année :

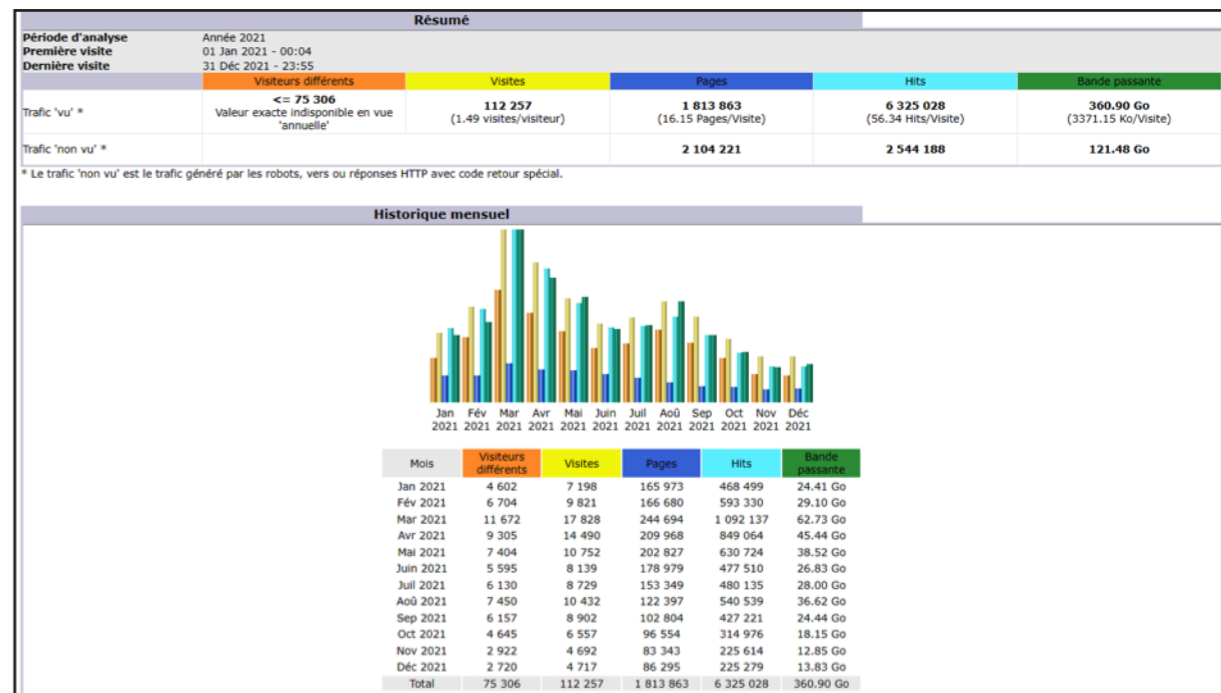
Cette année pour la première fois une newsletter a vu le jour en décembre.

Newsletter de fin d'année

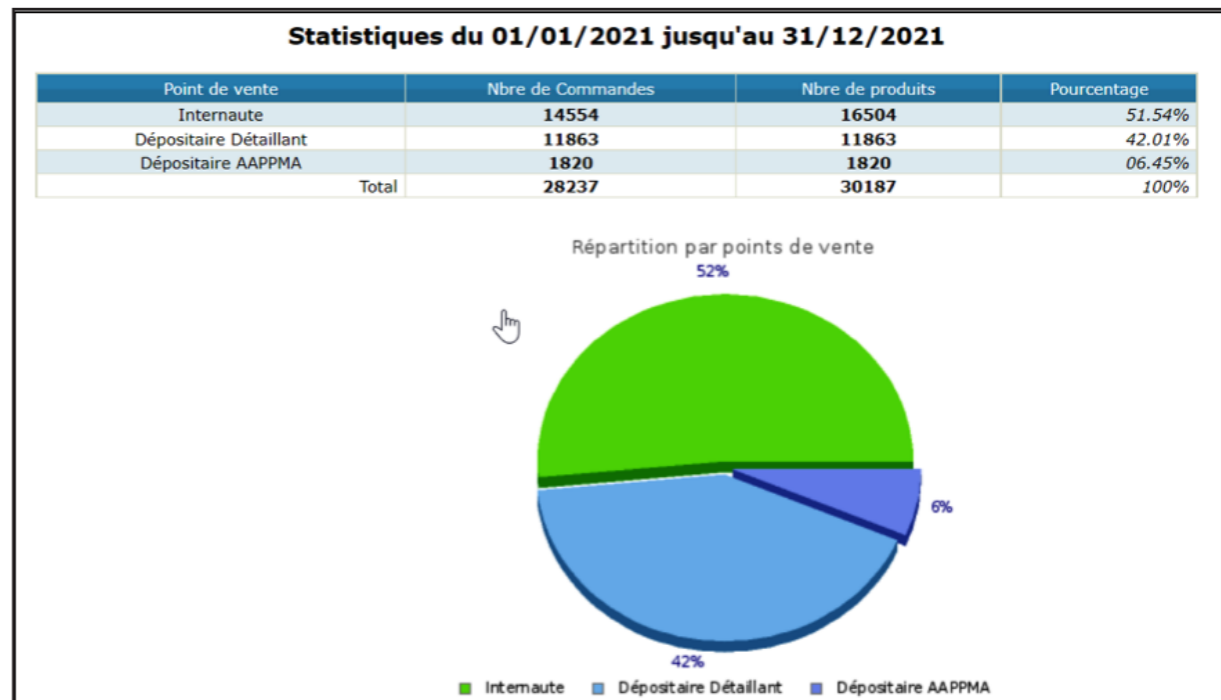


1.2 - Communication départementale :

- Site internet : Statistiques du site internet en 2021

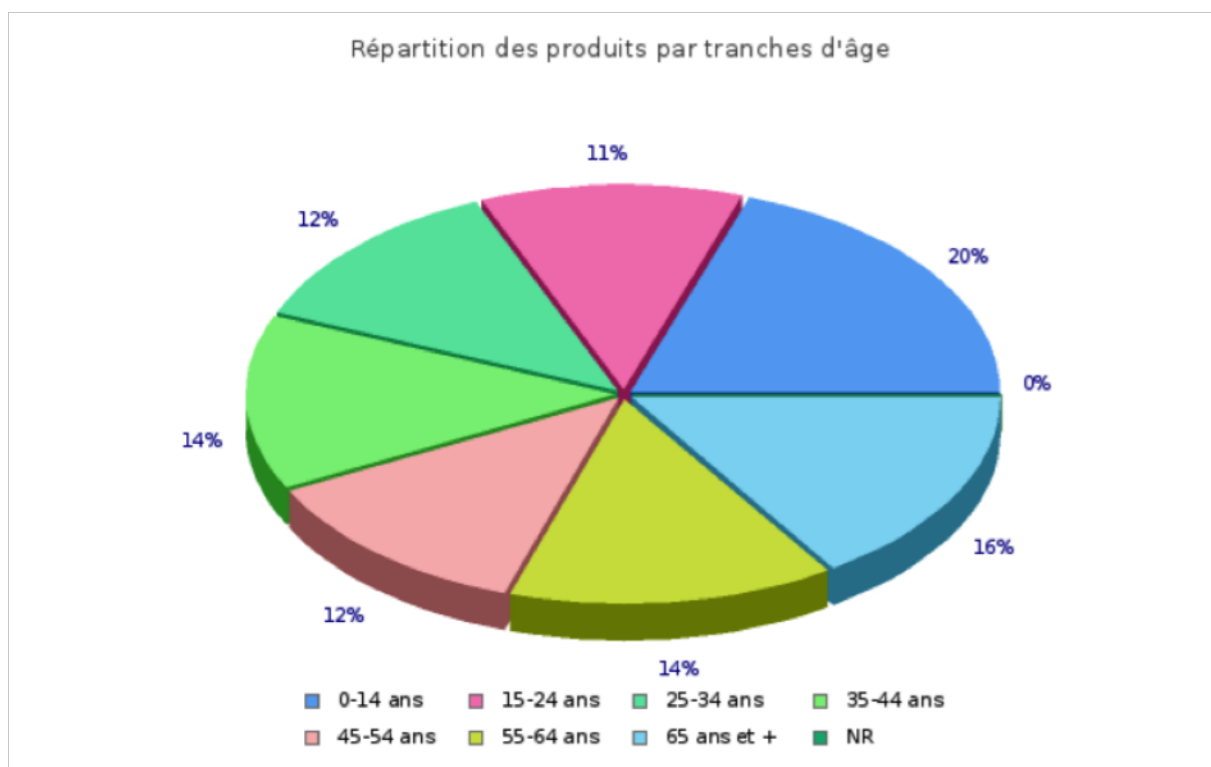


- Répartition des commandes par point de vente :



L'augmentation de la répartition chez les internautes n'est que de 4% sur les 4 dernières années.

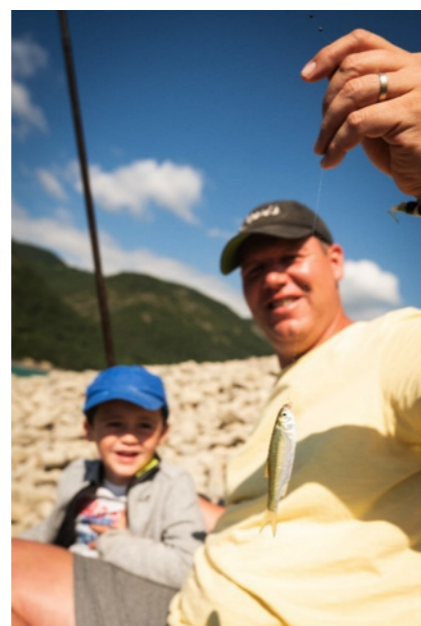
- Cartes de pêche par internet :



- Des reportages photos :

Le département de l'Isère et la Fédération coopèrent pour la mise en place de différents reportages photos !

Ainsi, différents secteurs remarquables de notre département seront mis à l'honneur afin d'alimenter la banque d'image de nos deux structures.



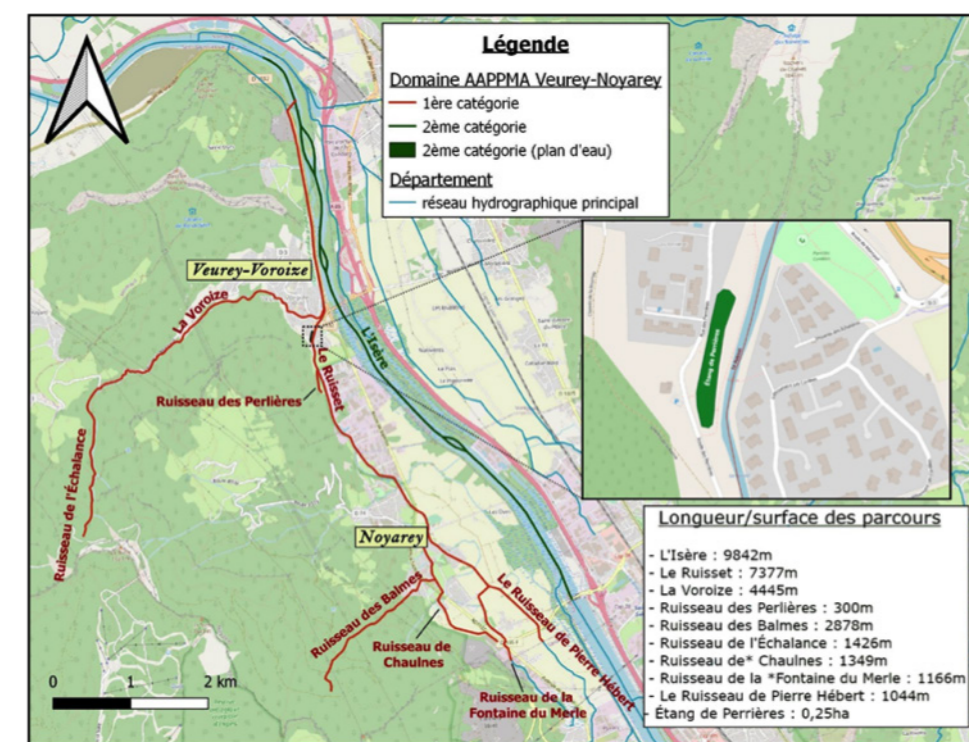
- Des vidéos (travaux, éclosion alizarine...)

Une série de vidéos en petit format afin de présenter certaines de nos missions. A retrouver sur notre chaîne YouTube « Fédération de Pêche de l'Isère »



1.3 - SIG *AAPPMA

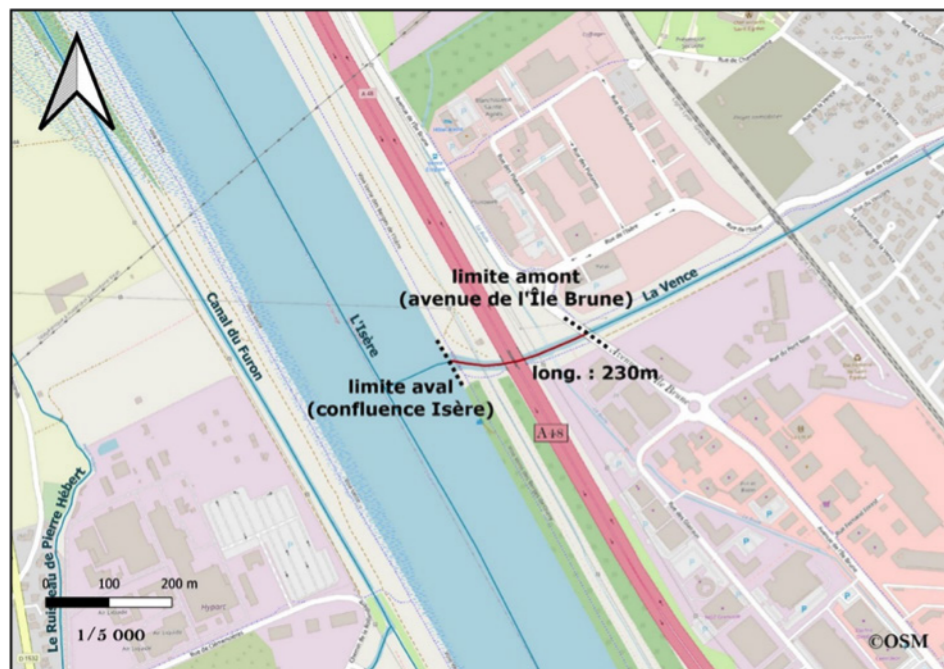
En 2021, un gros travail de cartographie sous SIG (* Système d'Information Géographique) a été réalisé avec les AAPPMA, afin de délimiter précisément l'étendue du domaine de chaque association. La totalité des AAPPMA a été traitée, et se sont vues fournir des cartes détaillées de leur domaine. Cette démarche permettra également, dans un futur proche, d'enrichir la carte Geopeche® en cours d'édition.



Carte du domaine de l'AAPPMA de Veurey-Noyarey

1.4 - Réserves de pêche 2022-2026

La réglementation sur la mise en place de réserves de pêche a évolué cette année : auparavant, chaque réserve faisait l'objet d'un arrêté spécifique. Afin d'alléger les démarches administratives et de faciliter la communication, un arrêté spécifique avec toutes les réserves du département sera pris tous les 5 ans (le premier s'étend de la période de 2022 à 2026). On notera également que l'administrateur (la DDT) demande désormais un argumentaire détaillé pour la demande.



Carte de la réserve de la Vence

2 - DES MOYENS NOUVEAUX MIS EN PLACE AU SEIN DE LA FEDERATION :

2.1 - Offre promotionnelle d'automne et « covid » :

En 2021, l'offre promotionnelle d'automne a été reconduite. Elle a débuté en septembre : 160 cartes ont été vendues.

Pour la première fois, compte tenu de la crise, la Fédération Nationale a mis en place des offres promotionnelles « covid » : une offre parrainage mineur (66 ont été vendues en Isère), une offre parrainage femme (14), une offre parrainage -12 ans (175), une offre parrainage journalière (2).



2.2 - Guide de pêche 2022 : nouveaux visuels

Un nouveau « look », des photos en quantité... Pour donner envie de venir en Isère et y pêcher, voilà l'ambition de ce guide !



2.3 - Tourisme pêche :

- Les hébergements labellisés « pêche » :

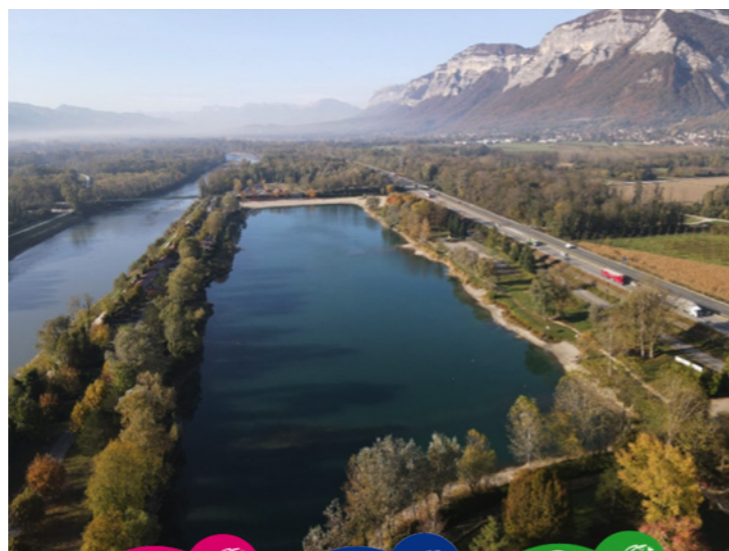
Une partie du département est couverte par notre réseau d'hébergement pêche, il reste encore quelques zones où le pôle développement essaie de trouver des hébergeurs volontaires pour acquérir ce label.



- Les parcours pêche famille, passion et découverte :

Avoir des parcours clairement identifiables selon les besoins de chacun, c'est l'ambition de ces parcours. Des aménagements à destination des débutants, des confirmés ou des experts sont à mettre en place pour l'obtention de ce label.

C'est un travail à réaliser entre les AAPPMA et la Fédération. En 2021, de vieux dossiers ont revu le jour, pour peut-être voir les premiers parcours émerger en Isère !



Lac de la Terrasse : en cours de labellisation en tant que parcours Passion



3 - EVENEMENTIELS :

Compte tenu du contexte sanitaire, peu d'AAPPMA ont pu réaliser la fête de la pêche, certains concours ont été reportés ou annulés.

Salon « un dimanche en nature » dans le parc des Chambarans :

Le dimanche 5 septembre a eu lieu une nouvelle édition du salon des usagers de la nature « un dimanche en nature ». Aux côtés des chasseurs, cueilleurs, randonneurs, agriculteurs, forestiers mais aussi des familles... La Fédération de pêche de l'Isère a animé un stand afin de divertir les plus jeunes avec son simulateur de pêche et informer les plus grands, le tout dans une ambiance conviviale !



Ainsi, plus de 3 000 visiteurs du salon ont pu faire un passage au stand de la Fédération de Pêche pour s'essayer sur le simulateur ou discuter avec les élus et salarié de la Fédération. Nous remercions la Fédération de Chasse de l'Isère pour cette belle journée !

4 - ANIMATIONS AUPRES DES JEUNES :

4.1 - Les initiations pêche :

Cette année 2021, malgré la pandémie, a vu le rythme des animations remonter à la hausse, avec près de 250 jeunes initiés à la pêche pendant les vacances scolaires, que ce soit des centres de loisirs, centre d'accueil, campings ...



L'objectif pour 2022 est de multiplier les prestations d'initiation pêche! Notre équipe d'animateur sera renforcée par l'arrivée d'un alternant en BP JEPS Pêche de loisir.

Le département a fait appel à la fédération dans le cadre des « escapades ». Une initiation sur l'étang Montjoux a eu lieu le 16.10.2021, cette dernière fut très appréciée et d'autres dates sont à venir pour 2022.

capades ». Une initiation sur l'étang Montjoux a eu lieu le 16.10.2021, cette dernière fut très appréciée et d'autres dates sont à venir pour 2022.

4.2 - APN :

En 2021, le Département de l'Isère compte 6 Ateliers Pêche Nature :

- Grenoble
- Sud-Grésivaudan (St marcellin)
- Le cheylas
- Cognin-les-gorges
- Saint-Laurent-du-Pont
- Vienne

Véritables outils de formation de futurs pêcheurs qualifiés mais aussi de futurs bénévoles, les APN sont soutenus financièrement et techniquement par la Fédération Départementale de Pêche de l'Isère mais également par la FNPF.

Ils impliquent également des guides de pêche, permettant ainsi le travail conjoint et collectif de divers acteurs de la pêche.

4.3 - Animations scolaires :

Le pôle animation a poursuivi ses interventions en milieu scolaire, sur les bassins versants de Paladru-Fure-Morge et Sud Grésivaudan. Un peu plus de 200 jeunes ont ainsi pu découvrir les milieux aquatiques au travers de différentes thématiques :

- Cycle de l'eau
- Pêche des macro-invertébrés
- Découverte de la truite et son cycle de vie.



Découverte des milieux aquatiques avec une classe de CM1.

5 - ANIMATIONS DU RESEAU :

5.1 - Gardes pêche particuliers :

Au cours de cette année, deux formations initiales ont eu lieu ; en été (module 1 le 1er août et module 3 le 20 août) et une formation en fin d'année (module 1 le 26 novembre et module 3 le 3 décembre) malgré les restrictions liées aux risques Covid ainsi que des réunions de mise à niveau.

5.2 - Réunions de bassin versant :

Toujours dans le but de travailler en étroite collaboration avec les AAPPMA, 12 réunions de bassin versant ont eu lieu en 2021 à l'automne.

PARTIE III

BILAN VENTE DE CARTES

ADHERENTS

Les élections des AAPPMA se sont déroulées en fin d'année 2021, et on compte 15 nouveaux Présidents au sein des bureaux.

Début 2022, **le département compte 68 associations** ci-dessous listées :

ALLEVARD

ALLEVARD & SON CANTON
CHAUVÉL PHILIPPE

BELLEDONNE

BELLEDONNE
TAPIAS DANIEL

CHAMP/DRAC - JARRIE

LA GAULE DE CHAMP - JARRIE
MARIOTTE BENOIT

COGNIN LES GORGES

LES GORGES DU NAN
BITH FRANÇOIS

COUR ET BUIS

COURS ET BUIS
PIOT PAUL

LA FORTERESSE

LA GAULE DE LA FORTERESSE
JULLINS FRANCK

GRESSE EN VERCORS

LA GAULE DU GRAND VEYLONT
VALLIER JOSSELIN

HEYRIEUX

L'ARC EN CIEL
BERGERET MARCEL

MARCILLOLES

L'ARC EN CIEL DE LA BIEVRE
MALJOURNAL RÉMI

MONTEYNARD

MONTEYNARD AVIGNONET
ALLARD MARC

PALADRU

LES PECHEURS DU LAC DE PALADRU
GUILLAUD DENIS

BEAULIEU

LA TRUITE DU VEZY
LEPROHON CEDRIC

BOURG D'OISANS

LES PECHEURS D'OISANS
HENINE FRANCOIS

CHANAS

AMICALE PECHE CHANAS
PLANTIER JACQUES

CORPS

LA GAULE DE LA SEZIA
MACE GUILLAUME

EYBENS

LA GAULE EYBINOISE
PEREIRA JOSÉ *

LE FRENEY D'OISANS

L'ARC EN CIEL HAUT OISANS
ARNOL ALAIN

LE GUA

LA GAULE DE LA VALLEE DE LA GRESSE
VALMARO THIERRY

IZEAUX

LES PECHEURS IZEAUX - ST PAUL
LIOBARD MAURICE

MENS

PECHEURS A LA LIGNE DE MENS
PERRIER BERNARD

LA MURE

UNION DES PECHEURS DE LA MATHEYSINE
GAUTHIER ROGER

PEAGE DE ROUSSILLON

L'ABLETTE RHODIENNE
ROSTAING CHRISTIAN

BEAUREPAIRE

LA TRUITE DE L'ORON
BURTIN PASCAL

BOURGOIN JALLIEU

LA GAULE DE BOURGOIN
PERRIN JORIS

LE CHEYLAS

LES 2 RIVES
VERNUCCI GIUSEPPE

LA COTE ST ANDRE

LA FARO DE LA BIEVRE
CUCCARO CEDRIC

LA FERRIERE

LA FERRIERE
COTE SEBASTIEN

GRENOBLE

UNION DES PECHEURS
PETITPAS STEPHANE

IZERON

LA GAULE D IZERON
VIAL DIDIER

MOIRANS - VOREPPE

UNION DES PECHEURS
CASSERINI GILLES

PENOL - FARAMANS

LA FARO DES EYDOCHES
ROUQUETTE DIDIER

PONT DE CHERUY

ASSOCIATION DES PECHEURS
BISTER ALAIN

PONTCHARRA

LA GAULE DU BREDIA
RENARD PHILIPPE

RIVES

LA GAULE DE LA VALLEE DE LA FURE
QUICHANTE MICHEL

SASSENAGE

LA TRUITE DE SASSENAGE
DELALANDE DAVID

ST ANTOINE L'ABBAYE

LA GAULE ANTONINE
ROUX STÉPHANE

ST CHRISTOPHE EN OISANS

LA GAULE CHRISTOLAISE
PUYAL VINCENT

ST GEORGES DE COMMIERS

LA GAULE DES COMMIERS
BONO LUCIEN

ST LAURENT DU PONT

LES PECHEURS DU HAUT GUIERS
GUITTAT MARCEL

ST PIERRE D'ENTREMONT

UNION DES PECHEURS DES ENTREMONTS
PYTHON OLIVIER

LA TOUR DU PIN

LA TRUITE TURRIPINOISE
TROLLIET JEAN

VEUREY NOYAREY

LA TRUITE DU RUISSET
BONZI HERVÉ

VILLEFONTAINE

LA CANNE DE VILLEFONTAINE
NIOT SYLVIE

VIZILLE

LA GAULE VIZILLOISE
DESCHAMPS ANDRÉ

PONT DE CLAIX

AMICALE DES PECHEURS
COSTA SÉBASTIEN

RENCUREL

LA BOULOUVENNE
LOCATELLI PATRICE

ROVON / ST GERVAIS

ROVON/ ST GERVAIS
BIMMEL FLORIAN

SECHILIENNE

LA GAULE DE SECHILIENNE
LAZZAROTTO LAURENT

ST BARTHELEMY DE B.

LA TRUITE DE ST BARTHELEMY
LHORME MARTIAL

ST GEOIRE EN VALDAINE

LA GAULE VALDAINOISE
MALLAVAL PATRICK

ST JEAN DE BOURNAY

UNION des PECHEURS de la GERVONDE
MARCON JOSEPH

ST MARCELLIN

LA GAULE ST MARCELLINOISE
MOREL ALAIN

ST SIMEON DE BRESSIEUX

LA GAULE DE LA BAÏSE
GAUTHIER MICKAEL

TULLINS

UNION DES PECHEURS
DUFRESNE MICHEL

VIENNE

LES PECHEURS GERE RHONE
NAQUIN MICHEL

VINAY

L'ARC EN CIEL VINOISE
FILLET-COCHE BERNARD

VOIRON

LES PECHEURS DU VOIRONNAIS
FLEURY JEAN-LOUIS

PONT EN ROYANS

PONT EN ROYANS
DOUX DANIEL

REVEL TOURDAN

LES AMIS DU DOLON
MERMET PIERRE

ROYBON

LA PECHE DE LA HAUTE GALAURE
LUCIANO JEAN-MARC

ST ANDRE LE GAZ

LA GAULE DE ST ANDRE
VILLETON GUY*

ST BUEIL

LA GAULE DE ST BUEIL
PICCARRETA ANTOINE

ST GEOIRS

LA GAULE DE ST GEOIRS
GUILLET MAURICE

ST MICHEL DE ST GEOIRS

SAINT MICHEL / BRION
ALVARES CHRISTIAN*

THEYS

LA TRUITE DE THEYS
DALBAN-CANASSY SYLVAIN

VALBONNAIS

LA TRUITE DE LA BONNE
DONATI LOUIS

VILLARD DE LANS

LA TRUITE DU PLATEAU
BELLE PATRICE

VIRIVILLE

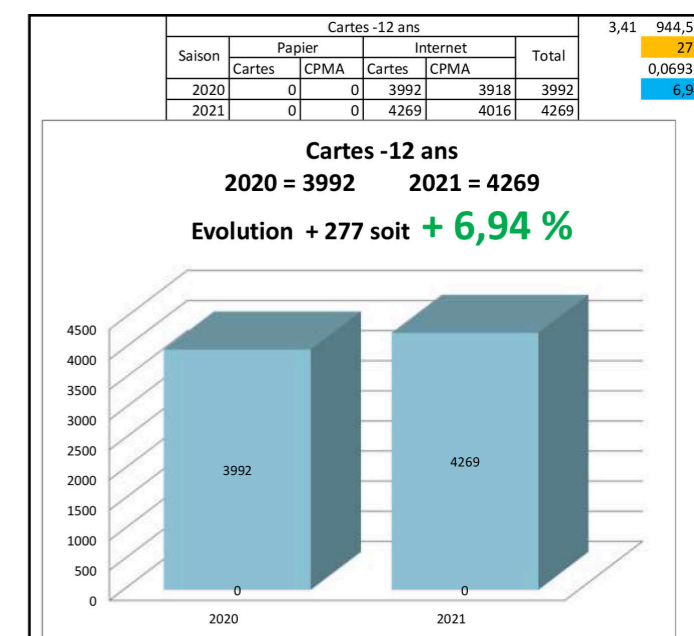
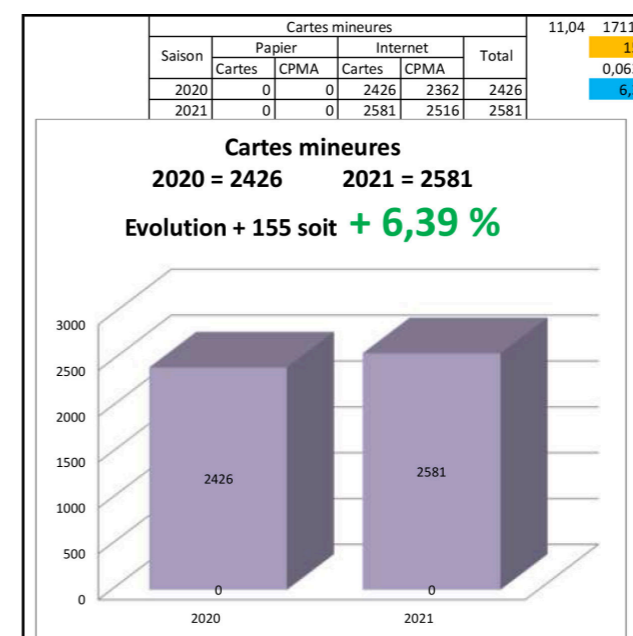
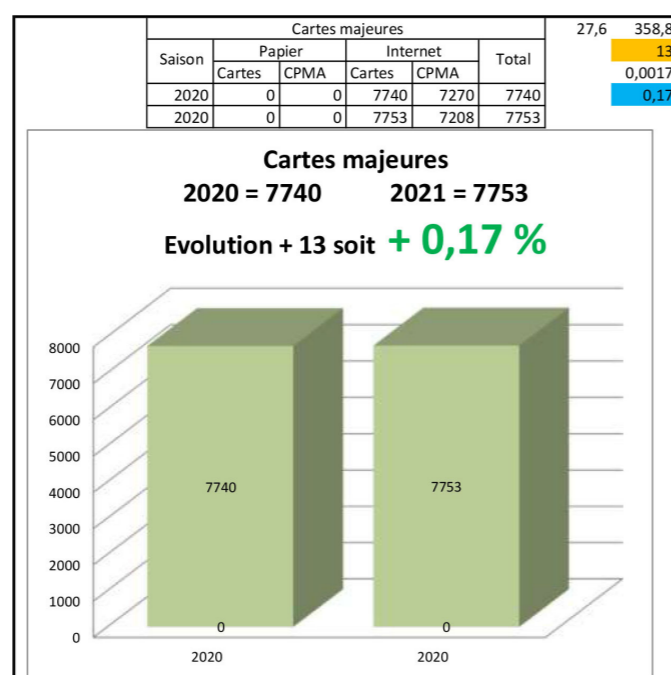
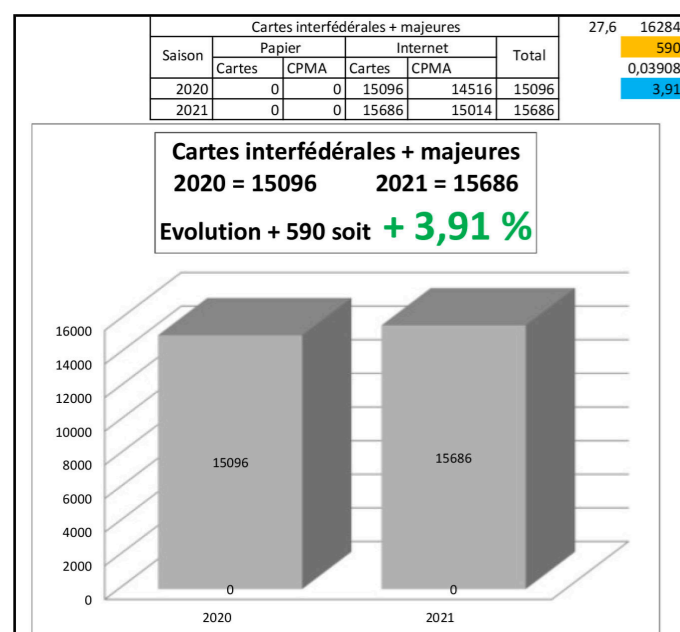
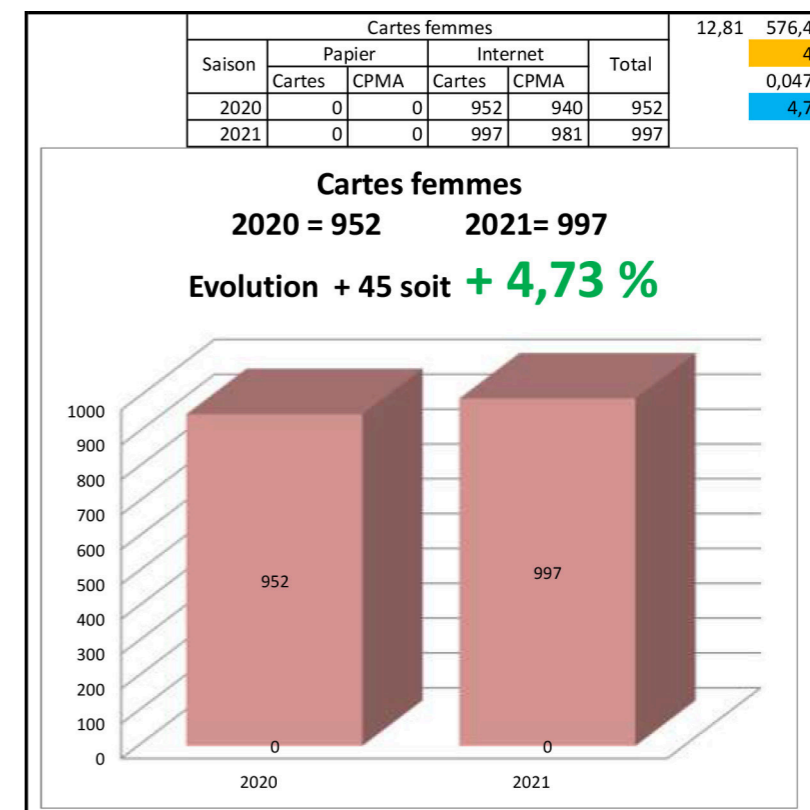
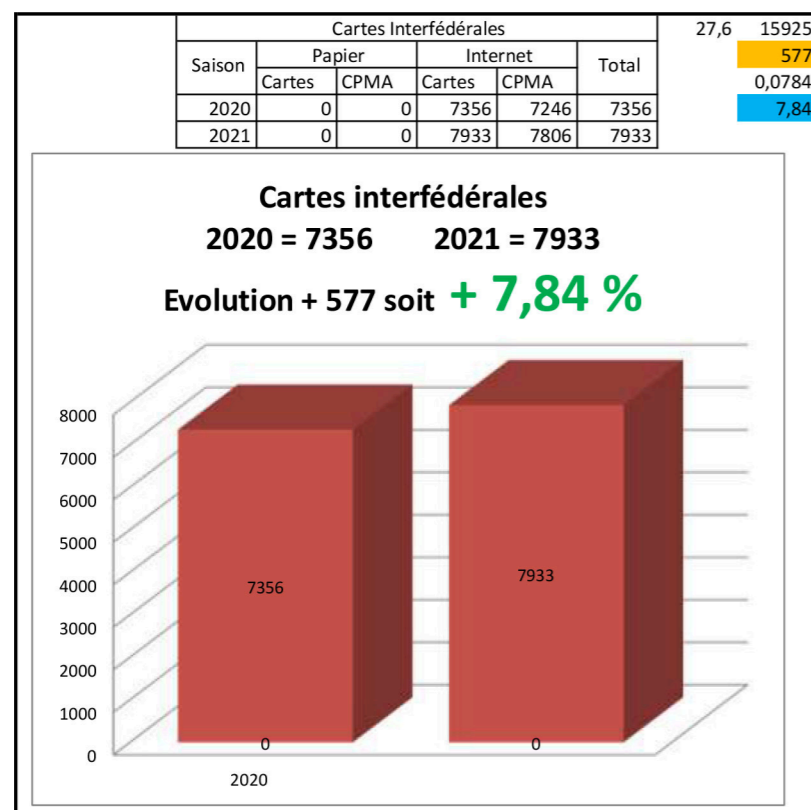
LA GAULE DE LA PEROUSE
ARDAIN ANDRÉ

AD PECHEURS ENGIS

ADAPAEF - LA MAILLE DE L'ISERE
FAVIER PIERRE

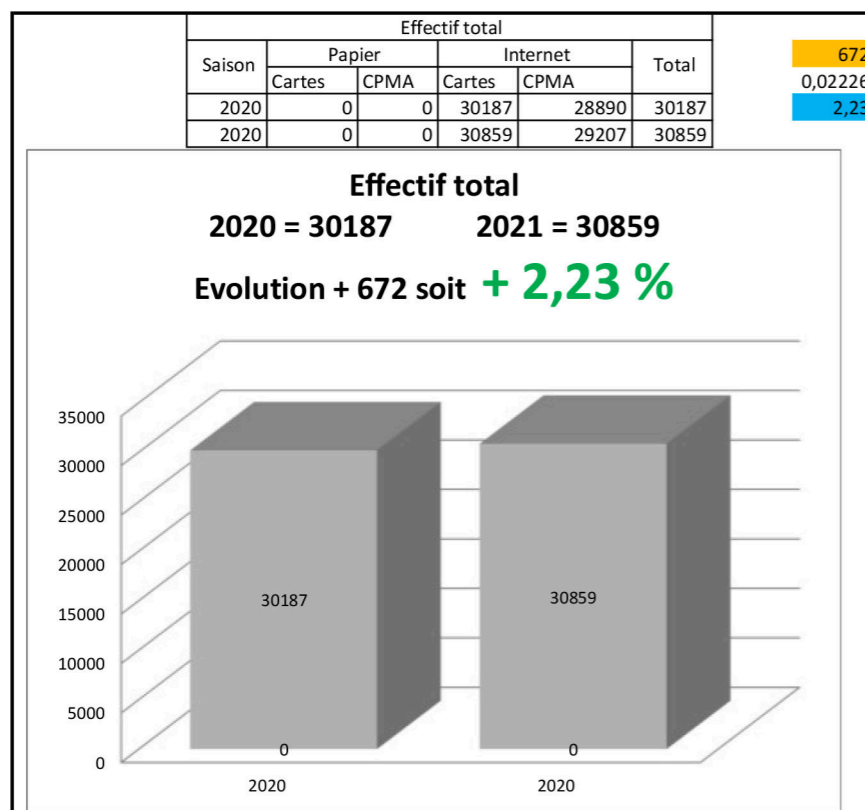
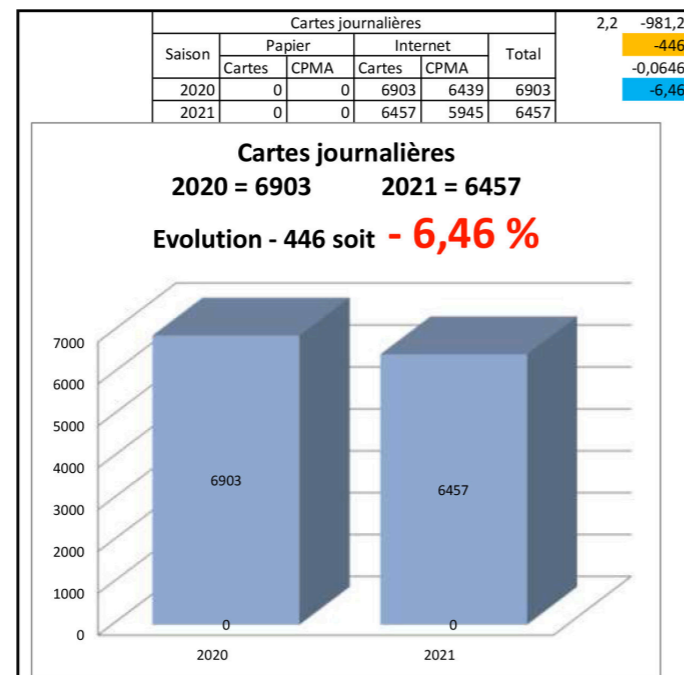
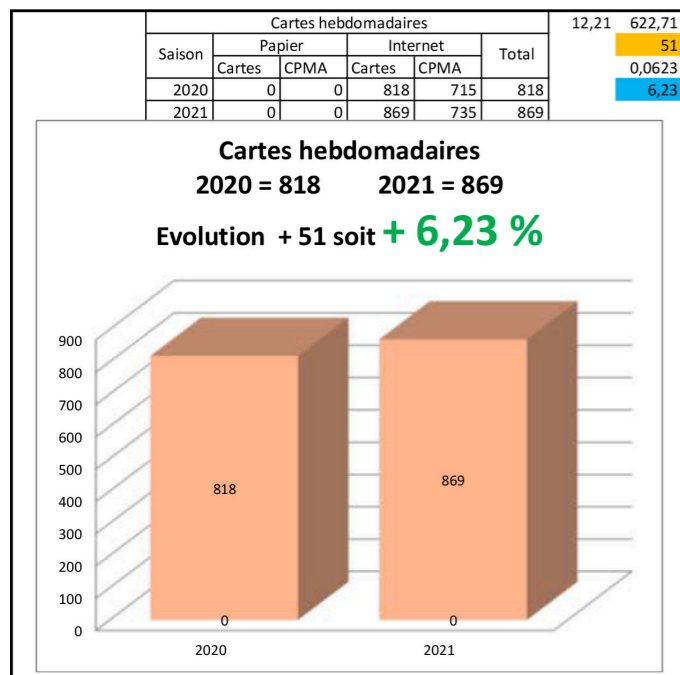
BILAN VENTE DE CARTES

VENTES DE CARTES



BILAN VENTE DE CARTES

III



PARTIE IV BILAN FINANCIER

BILAN FINANCIER - DOTATIONS

ASSOCIATIONS	DOMAINE		BAUX						
	POINTS	Valeur du point		PUBLIC		PRIVES		LACS DE MONTAGNE	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
		7,6464	9,1757						
ALLEVARD	155	1 185,20 €	1 422,24 €	159,00 €	159,00 €	348,13 €	353,61 €	0,00 €	163,95 €
BEAULIEU	40	305,86 €	367,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BELLEDONNE	345	2 638,02 €	3 165,62 €	433,00 €	435,00 €	453,43 €	324,66 €	0,00 €	0,00 €
BOURG D'OISANS	430	3 287,96 €	3 945,56 €	292,00 €	0,00 €	11,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BOURGOIN JALLIEU	160	1 223,43 €	1 468,11 €	558,00 €	560,00 €	348,00 €	330,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAMP JARRIE	60	458,79 €	550,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHANAS	20	152,93 €	183,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LE CHEYLAS	110	841,11 €	1 009,33 €	313,00 €	313,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COGNIN LES GORGES	50	382,32 €	458,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CORPS	60	458,79 €	550,54 €	629,00 €	631,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LA COTE ST ANDRE	155	1 185,20 €	1 422,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EYBENS	20	152,93 €	183,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LA FERRIERE	85	649,95 €	779,94 €	141,00 €	142,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LA FORTERESSE	60	458,79 €	550,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRENEY D'OISANS	70	535,25 €	642,30 €	159,00 €	159,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GRENOBLE	283	2 163,94 €	2 596,73 €	676,00 €	852,00 €	90,00 €	103,28 €	9 000,00 €	9 000,00 €
LE GUA	94	718,76 €	862,52 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
HEYRIEUX	10	76,46 €	91,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
IZEAUX	10	76,46 €	91,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
IZERON	45	344,09 €	412,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MENS	167	1 276,95 €	1 532,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MOIRANS	70	535,25 €	642,30 €	22,00 €	22,00 €	1 436,90 €	1 464,88 €	0,00 €	0,00 €
MONTEYNARD	100	764,64 €	917,57 €	1 012,00 €	1 025,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LA MURE	175	1 338,13 €	1 605,75 €	460,00 €	468,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PALADRU	200	1 529,29 €	1 835,14 €	0,00 €	0,00 €	3 048,00 €	3 048,00 €	0,00 €	0,00 €
PEAGE DE ROUSSILLON	210	1 605,75 €	1 926,90 €	1 771,00 €	1 780,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PONT DE CHERUY	190	1 452,82 €	1 743,39 €	429,00 €	430,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LE PONT DE CLAIX	90	688,18 €	825,81 €	161,00 €	161,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PONT EN ROYANS	160	1 223,43 €	1 468,11 €	0,00 €	0,00 €	39,15 €	39,45 €	0,00 €	0,00 €
PONTCHARRA	130	994,04 €	1 192,84 €	223,00 €	224,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RENCUREL	80	611,71 €	734,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RIVES	125	955,80 €	1 146,96 €	0,00 €	0,00 €	44,55 €	44,55 €	0,00 €	0,00 €
ROVON ST GERVAIS	45	344,09 €	412,91 €	54,00 €	54,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ROYON	165	1 261,66 €	1 513,99 €	0,00 €	0,00 €	1 427,83 €	1 427,83 €	0,00 €	0,00 €
ST ANDRE LE GAZ	150	1 146,96 €	1 376,36 €	401,00 €	401,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ST BUEIL	95	726,41 €	871,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ST GEOIRE EN VALDAINE	75	573,48 €	688,18 €	0,00 €	0,00 €	258,00 €	260,00 €	0,00 €	0,00 €
ST GEORGES DE COMMIIERS	30	229,39 €	275,27 €	0,00 €	326,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ST JEAN DE BOURNAY	60	458,79 €	550,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ST JOSEPH DE RIVIERE	60	458,79 €	550,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ST LAURENT DU PONT	205	1 567,52 €	1 881,02 €	0,00 €	0,00 €	74,00 €	74,00 €	0,00 €	0,00 €
ST MARCELLIN	125	955,80 €	1 146,96 €	85,00 €	85,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ST MICHEL DE ST GEOIRS	20	152,93 €	183,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ST PIERRE D'ENTREMONT	90	688,18 €	825,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ST SIMEON DE BRESSIEUX	40	305,86 €	367,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SASSENAGE	65	497,02 €	596,42 €	41,00 €	42,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SECHILLENNE	30	229,39 €	275,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERRE NERPOL	50	382,32 €	458,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
THEYS	20	152,93 €	183,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LA TOUR DU PIN	160	1 223,43 €	1 468,11 €	457,00 €	459,00 €	1 599,85 €	1 638,81 €	0,00 €	0,00 €
TULLINS	85	649,95 €	779,94 €	44,00 €	44,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VALBONNAIS	250	1 911,61 €	2 293,93 €	0,00 €	0,00 €	1 009,91 €	1 009,91 €	150,00 €	0,00 €
VEUREY NOYAREY	70	535,25 €	642,30 €	22,00 €	22,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VIENNE	280	2 141,00 €	2 569,20 €	906,00 €	914,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VILLEFONTAINE	80	611,71 €	734,06 €	0,00 €	0,00 €	2 767,58 €	2 767,58 €	0,00 €	0,00 €
VIRVILLE	65	497,02 €	596,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VIZILLE	170	1 299,89 €	1 559,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VOIRON	95	726,41 €	871,69 €	0,00 €	0,00 €	3 048,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	6 539	50 000,00 €	60 000,00 €	9 448,00 €	9 708,00 €	16 004,75 €	12 886,54 €	9 150,00 €	9 163,95 €
		50 000,00 €	60 000,00 €			31 758,49 €			

BILAN FINANCIER - DOTATIONS

ASSOCIATIONS	2° CATEGORIE		FETE DE LA PECHE		FRAIS BENEVOLAT		Achat Mat.EP-AF		DOTATION	
	ALEVINAGE		2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
	2020	2021								
ALLEVARD	185,05 €	583,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	208,93 €	1 877,37 €	2 891,48 €
BEAULIEU	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38,34 €	305,86 €	405,37 €
BELLEDONNE	1 030,74 €	1 527,15 €	0,00 €	0,00 €	380,54 €	180,36 €	523,59 €	849,10 €	5 459,30 €	6 481,88 €
BOURG D'OISANS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	115,20 €	0,00 €	2,88 €	0,00 €	3 709,48 €	3 945,56 €
BOURGOIN JALLIEU	4 573,00 €	4 136,92 €	0,00 €	0,00 €	191,85 €	0,00 €	172,69 €	0,00 €	7 066,97 €	6 495,03 €
CHAMP JARRIE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	458,79 €	550,54 €
CHANAS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42,07 €	0,00 €	50,71 €	19,50 €	245,71 €	203,01 €
LE CHEYLAS	1 248,17 €	1 577,33 €	0,00 €	0,00 €	398,46 €	192,53 €	171,14 €	90,48 €	2 971,87 €	3 182,67 €
COGNIN LES GORGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	161,93 €	148,19 €	52,75 €	112,30 €	597,00 €	719,27 €
CORPS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33,63 €	1 087,79 €	1 215,17 €
LA COTE ST ANDRE	4 573,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	192,38 €	197,89 €	38,96 €	40,05 €	5 989,54 €	1 660,17 €
EYBENS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	92,90 €	114,14 €	10,52 €	201,50 €	256,35 €	499,16 €
LA FERRIERE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90,86 €	45,92 €	881,81 €	967,85 €
LA FORTERESSE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	458,79 €	550,54 €
FRENEY D'OISANS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80,00 €	44,00 €	0,00 €	0,00 €	774,25 €	845,30 €
GRENOBLE	381,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	916,72 €	1 017,39 €	6 183,20 €	4 782,18 €	19 411,77 €	18 351,58 €
LE GUA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	718,76 €	862,52 €
HEYRIEUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	76,46 €	91,76 €
IZEAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21,14 €	0,00 €	97,60 €	91,76 €
IZERON	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	344,09 €	412,91 €
MENS	0,00 €	697,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 276,95 €	2 229,83 €
MOIRANS	3 255,03 €	1 670,11 €	0,00 €	0,00 €	25,23 €	50,00 €	125,01 €	155,35 €	5 399,43 €	4 004,64 €
MONTEYNARD	507,80 €	388,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23,47 €	0,00 €	2 307,92 €	2 331,34 €
LA MURE	0,00 €	1 669,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	139,74 €	1 798,13 €	3 882,73 €
PALADRU	1 153,68 €	1 357,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	136,19 €	180,80 €	5 867,16 €	6 421,77 €
PEAGE DE ROUSSILLON	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 040,00 €	0,00 €	34,02 €	19,11 €	4 450,77 €	3 726,01 €
PONT DE CHERUY	3 064,23 €	3 826,46 €	0,00 €	0,00 €	962,29 €	819,82 €	287,85 €	316,69 €	6 196,19 €	7 136,36 €
LE PONT DE CLAIX	339,60 €	647,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7,24 €	60,50 €	1 196,02 €	1 695,29 €
PONT EN ROYANS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 262,58 €	1 507,56 €
PONTCHARRA	1 810,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90,00 €	90,00 €	123,00 €	78,00 €		

RECIPROCITE

DOTATION RECIPROCITE ANNEE 2022

RECETTES	Valeur totale	Répartition	Part Réciprocité
Cotisations	130 565,50 €	90,00%	117 508,95 €
Dotation Club Halieutique	137 202,00 €	100,00%	137 202,00 €
Convention EDF	24 000,00 €	10,00%	2 400,00 €
Vente œufs et alevins	1 000,00 €	100,00%	1 000,00 €
Compensation Hydro	46 962,00 €	8,00%	3 756,96 €
TOTAL			261 867,91 €

DEPENSES	Valeur totale	Répartition	Part réciprocity
Garderie Fédérale	60 000,00 €	90,00%	54 000,00 €
Alevinage de fond	11 276,91 €	90,00%	10 149,22 €
Alevinage touristique	14 516,92 €	0,00%	0,00 €
Dépliants + cartes	27 252,80 €	90,00%	24 527,52 €
Baux ONF	12 815,80 €	100,00%	12 815,80 €
Baux Domaine fédéral	4 052,00 €	100,00%	4 052,00 €
Marquage alevins	9 881,12 €	100,00%	9 881,12 €
TOTAL			115 425,66 €

SOMME A VENTILER

146 442,25 €

DETAIL VENTILATION

Valeur domaine		60 000,00 €
Baux domaine public		9 708,00 €
Baux privés		12 886,54 €
Baux lacs montagne		9 163,95 €
Alevinage 2°cat		22 503,77 €
Fête de la Pêche	Forfait 500 € sur justificatif factures	0,00 €
Frais de Bénévolats		6 171,61 €
Divers		12 951,82 €
Fond solidariré reciprocite	10%	13 056,55 €
TOTAL		146 442,25 €

Cabinet ALPES AUDIT 1959
 Parc d'activité de Champfeuillet
 4, rue Léon Béridot - Les Jardins d'Epione
 38500 VOIRON



Le bilan comptable, dans son intégralité, a été transmis à votre AAPPMA, il est également disponible sur demande à la Fédération départementale.

FEDERATION DE PECHE DE L'ISERE

2021

Présentation de vos principaux indicateurs financiers

FEDERATION DE PECHE DE L'ISERE
 Monsieur Hervé BONZI

301 rue de l'Eau Vive Fond Besset Tél : 04.76.31.06.00

38210 SAINT-QUENTIN-SUR-ISERE

FEDERATION DE PECHE DE L'ISERE

2021

• Votre association en quelques chiffres

d'
Exploit 1 428 K€

-5,6%
Baisse de 85 290 €

FONDS PROPRES
1 680 K€

EFFECTIF 11 pers.

RÉSULTAT
167 K€

TRÉSORERIE
380 K€

Crédits usagers
157 jours

Crédits four.
98 jours

FEDERATION DE PECHE DE L'ISERE

2021

Ressources associatives

	2021	2020	Évolution
Concours publics et subv. d'exploitation	532 974 €	524 837 €	+1,6% →
Cotisations des adhérents	681 643 €	662 874 €	+2,8% →
Total des ressources	1 214 617 €	1 187 711 €	+2,3% →

Activité globale

	2021	2020	Évolution
Ressources associatives	1 214 617 €	1 187 711 €	+2,3% →
Production vendue	1 000 €	1 125 €	-11,1% ⚡
Prestations vendues	68 249 €	53 294 €	+28,1% 🏆
Activité globale	1 283 866 €	1 242 130 €	+3,4% 😊

Produits d'exploitation (Détail)

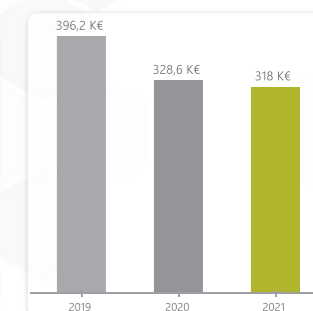
	2021	2020	Évolution
Concours publics et subv. d'exploitation	532 974 €	524 837 €	+8 137 € +1,6% →
Cotisations des adhérents	681 643 €	662 874 €	+18 769 € +2,8% →
Dons, Mécénats, Legs	0 €	0 €	0 € →
Contributions financières	0 €	0 €	0 € →
Utilisations des fonds dédiés	0 €	0 €	0 € →
Ventes de marchandises	0 €	0 €	0 € →
Production vendue	1 000 €	1 125 €	-125 € -11,1% ⚡
Prestations vendues	68 249 €	53 294 €	+14 955 € +28,1% 🏆
Transferts de charges	4 393 €	7 361 €	-2 968 € -40,3%
Reprises sur provisions	0 €	150 800 €	-150 800 €
Autres produits d'exploitation	16 152 €	31 081 €	-14 929 € -48%
Total	1 427 552 €	1 512 842 €	-85 290 € -5,6%
Contributions volontaires	0 €	0 €	0 € →
Emplois contributions volontaires	0 €	0 €	0 € →

FEDERATION DE PECHE DE L'ISERE

2021

Charges de fonctionnement

2021	318 000 €	% Produits	24,77%
2020	328 581 €		26,45%
-3,2%		-10 581 €	



Produits d'exploitation : +3,4%

Charges externes (Détail)

	2021	2020	Évolution
Fournitures consommables	25 183 €	27 717 €	-2 534 € -9,1%
Loyers de crédits-bails	40 310 €	70 046 €	-29 736 € -42,5%
Locations, Charges locatives	19 382 €	21 907 €	-2 525 € -11,5%
Entretien, Réparations	38 731 €	40 787 €	-2 056 € -5%
Primes d'assurance	12 210 €	11 616 €	+594 € +5,1%
Intermédiaires et honoraires	43 886 €	39 186 €	+4 700 € +12%
Informations et communications	67 979 €	48 999 €	+18 980 € +38,7%
Transports	1 235 €	575 €	+660 € +114,8%
Déplacements, Réception	39 831 €	36 177 €	+3 654 € +10,1%
Frais postaux, Télécom.	13 349 €	10 325 €	+3 024 € +29,3%
Frais bancaires	792 €	862 €	-70 € -8,1%
Autres services extérieurs	15 050 €	18 532 €	-3 482 € -18,8%
TOTAL	317 936 €	326 729 €	-8 793 € -2,7%

Impôts et taxes

2021	11 568 €	% Produits	0,9%
2020	11 383 €		0,92%
+1,6%		+185 €	



Produits d'exploitation : +3,4%

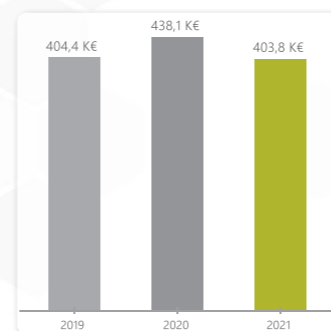
FEDERATION DE PECHE DE L'ISERE

2021

Charges de personnel

2021	403 835 €
2020	438 139 €

% Produits	
2021	31,45%
2020	35,27%



-7,8%

-34 304 €

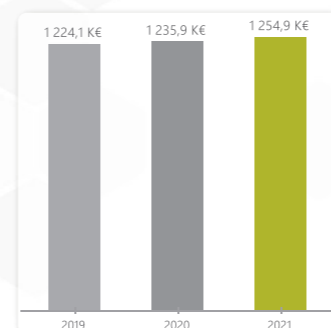
Produits d'exploitation : +3,4%

Synthèse des charges de personnel

	2021	2020	Évolution	
Salaires bruts	292 183 €	331 794 €	-39 611 €	-11,9%
Charges sociales	99 574 €	95 293 €	+4 281 €	+4,5%
Taux de charges sociales	34,08%	28,72%	+5,4	
Autres charges du personnel	12 078 €	11 052 €	+1 026 €	+9,3%

Charges d'exploitation

2021	1 254 925 €
2020	1 235 858 €



+1,5%

+19 067 €

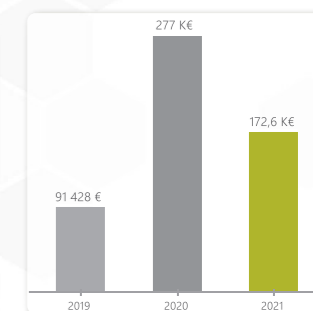
FEDERATION DE PECHE DE L'ISERE

2021

Résultat d'exploitation

2021	172 626 €
2020	276 984 €

% Produits	
2021	13,45%
2020	22,3%



-37,7%

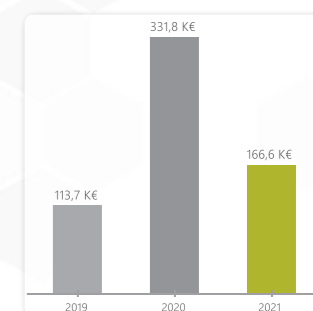
-104 358 €

Produits d'exploitation : +3,4%

Résultat de l'exercice

2021	166 551 €
2020	331 799 €

% Produits	
2021	12,97%
2020	26,71%



-49,8%

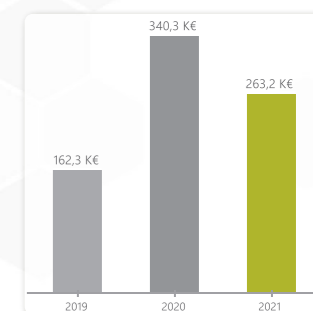
-165 248 €

Produits d'exploitation : +3,4%

Capacité d'autofinancement

2021	263 157 €
2020	340 324 €

% Produits	
2021	20,5%
2020	27,4%



-22,7%

-77 167 €

Produits d'exploitation : +3,4%

Solde de trésorerie

Solde de trésorerie au 31/12/2020

277 032 €

+ Mouvements de trésorerie 2021

+103 164 €

Solde de Trésorerie au 31/12/2021

380 196 €

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA PECHE DE L'ISERE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le paragraphe « Missions subventionnées » issu de la rubrique « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes, précise le traitement comptable des missions subventionnées existantes au sein de la Fédération. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre association, nous nous sommes assurés de la pertinence et de la correcte application de ces méthodes et avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration, ainsi que dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Meylan, le 14 mars 2022

**AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES
RHÔNE-ALPES**

Représentée par



Philippe CREPS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble



PARTIE
V

PROJETS 2022

LES PROJETS FEDERAUX EN 2022

TECHNIQUE :

- PDPG et intégration de la thématique hydro-électricité

Dans l'objectif d'intégrer les données sur l'hydroélectricité au PDPG, afin d'identifier les tronçons court-circuités, un travail d'inventaire est en cours. Les travaux généraux sur le PDPG se poursuivent avec un important travail cartographique, un diagnostic des populations piscicoles sur chacune des stations, un inventaire des pressions anthropiques par bassin. Ceci afin d'aboutir à des moyens d'action et des préconisations de gestion pour un maintien ou une amélioration de la qualité des peuplements et du milieu aquatique.



Prise d'eau de type « tyrolienne » sur le Vorz

- Etude Débit Thermie

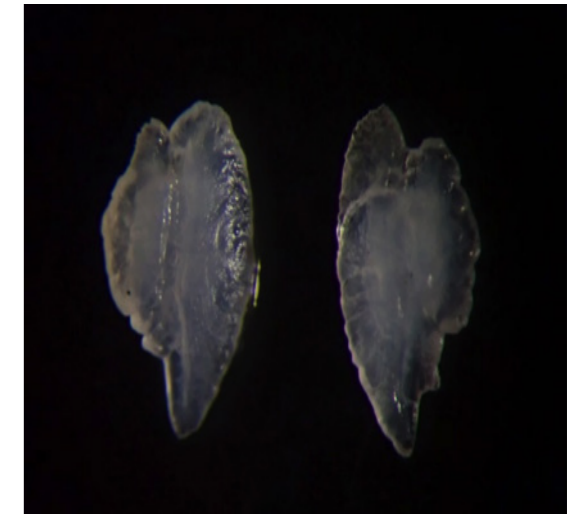
En 2022, la Fédération de pêche va participer au côté du SYMBHI à l'acquisition de connaissances sur la thermie (30 sondes enregistreuses) et sur les débits saisonniers en période d'étiage (17 stations). L'effort d'acquisition va se concentrer cette année sur le territoire du Sud Grésivaudan. Les mesures seront réalisées à l'aide d'un courantomètre de terrain financé en partie par les subventions. L'objectif est d'améliorer nos connaissances sur les débits d'étiages et sur le réchauffement de la lame d'eau en période estivale.



Sonde thermique enregistreuse en place sur l'Herretang

- Etude « Efficacité de l'alevinage grâce au marquage à l'alizarine red S »

Cette année encore, l'expérimentation de marquage à l'alizarine est reconduite. Un total de 40 000 alevins de truite commune a été marqué en janvier à l'écluserie de la Fédération, en lien avec le bureau d'études SCIMABIO. Ces alevins ont ensuite été déversés sur 4 sites d'expérimentation par lot de 10 000 (une résurgence à proximité de Vienne, le Rival, la Gresse et le Guériment). Des pêches électriques seront réalisées à l'automne 2022, afin de prélever 50 individus 0+ par site. Les otolithes seront ensuite extraits à la Fédération de pêche puis envoyés au bureau d'études pour observation au microscope UV (observation du marquage alizarine ou non). Les premiers résultats seront riches en enseignements.



Otolithes de truite commune extraits à la Fédération pour observation au microscope UV

- Etude sur le Palluel :

Le SYMBHI prévoit d'importants travaux pour reconnecter le canal de Palluel avec l'Isère, à Voreppe. Peu de données piscicoles existent sur ce secteur : la Fédération accompagnera le SYMBHI pour l'état initial (peuplement piscicole, thermie) ainsi que pour l'assistance technique.

- Suivi Passes à poissons sur le canal Fure-Morge

Mise en place en 2018, la passe à poisson du Canal Fure-Morge n'a pu être suivie à l'amont immédiat, en raison d'une profondeur trop importante pour réaliser des pêches électriques. La Fédération réalisera des propositions de dispositifs de suivis adaptables au secteur, au regard des nouvelles avancées technologiques.

- Etude sur la Fure suite à la pollution
Frégata Hygiène

Réaliser une étude préalable pour définir les possibilités de restauration de la continuité écologique au niveau du seuil de des usines de Bonpertuis et pour définir les travaux nécessaires pour améliorer la diversité des écoulements et des habitats sur la Fure en aval du seuil, Commune St-Blaise de Buis.



- Etude piscicole de la Cumane

Dans le cadre du contrat de rivières Sud Grésivaudan, une étude piscicole avec suivi thermique sera réalisée sur la Cumane et ses affluents, afin d'acquérir des connaissances sur les peuplements piscicoles en place.

- Etude Souloise relative à Rivière Sauvage

Ce cours d'eau fera partie des rivières à examiner dans le cadre de la labellisation Rivière Sauvage. Cette opération concerne un cours d'eau bi-départemental et donc sera réalisée en partenariat avec la Fédération de Pêche des Hautes Alpes.

- Etude de 2 lacs de montagne de Belledonne site Natura 2000 I11.

L'objectif étant de déterminer le potentiel biologique et l'état fonctionnel des lacs David et Longet, afin d'adapter la gestion piscicole en tenant compte des populations d'amphibiens présentes dans ces milieux.

- Etude Lac de Paladru

Une étude de grande envergure sur le brochet au Lac de Paladru est prévue en 2023. 2022 sera ainsi consacrée à la rédaction du cahier des charges de l'étude, en concertation avec l'AAPPMA de Paladru et de divers acteurs (OFB, Département, etc...).

- Suivi maille 25 cm bassin de la Gère

Dernière année de suivi par pêches électriques sur 3 stations de la Gère. Rapport de synthèse du suivi.

- Pêches de suivis des travaux

Canal St Quentin, Sanne, Baraton,...

- Pêches AAPPMA

Furon (AAPPMA Villard de Lans), suivi réserves (AAPPMA Grenoble, St André-le-Gaz)

- Travaux renaturation Sanne

Dans le cadre du contrat de bassins Bièvre-Liers-Valloire et Sanne, des travaux de diversification des écoulements et des habitats piscicoles seront réalisés sur la Sanne à Salaise-sur-Sanne.

- Ecrevisses

L'Atlas Astacicole départemental, démarré il y a 10 ans, va connaître une importante mise à jour cette année. Toutes les stations n'ayant pas été visitées en 2020-2021 feront l'objet d'une prospection afin de vérifier la persistance actuelle de l'espèce.

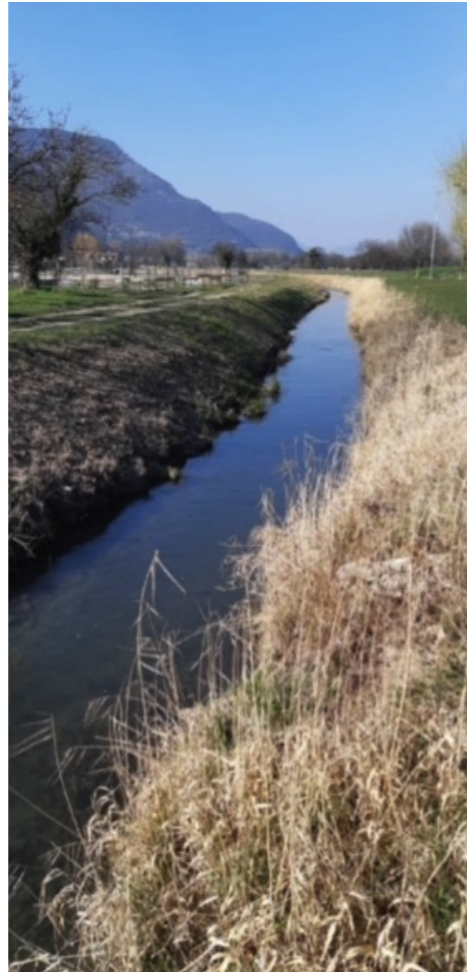


- Travaux Ruisset

Des travaux de création d'habitats piscicoles sont prévus sur le Ruisset, sur la commune de Noyarey, dans la continuité des travaux réalisés ces dernières années.



Ruisset



- Travaux sur le Tréry complément 1er tranche

Les travaux de création d'habitats piscicoles sur le Tréry n'ont pas pu être totalement menés en 2021 en raison d'une crue estivale ayant fortement modifié la morphologie sur certains secteurs. Les travaux ont ainsi été repensés pour s'adapter au contexte, et seront finis en 2022.



Tréry

- Entretien des étangs EDF

D'importants travaux d'entretien auront lieu sur les canaux EDF en 2022. Ils comprendront une reprise des chemins et l'entretien des postes existants, ainsi que la mise en eau de certains arbres afin de créer des zones de protection.



- Alevinage lacs de montagne

En juillet 2022 les lacs de montagne isérois seront alevinés par héliportage.



DEVELOPPEMENT :

- Animations

- Animations pour la structure gémapienne Symbhi PFMO pour 5 classes d'école primaires soit 25 j
- Animations pour la structure gémapienne Symbhi Sud Grésivaudan 6 classes en école et maternelle soit 25 j
- Animations pour la structure gémapienne Symbhi Oisans pour une classe soit 1 j
- Animations pour la structure gémapienne CLE Sage BLV pour une classe soit 4 j
- Animations ponctuelles (MJC, centres de vacances,...) pendant les vacances scolaires et la période estivale
- Animations dans le cadre des Echappées pêche (11 jours animations)
- Animations dans le cadre des Escapades sportives en partenariat avec le département.

- Développement des APN

Accompagnement technique et financier, organisation d'un « battle APN »



Atelier
Pêche
Nature

- Valorisation du plan d'eau du Buclet pour une activité halieutique

L'étude du projet de valorisation du plan d'eau du Buclet sera finalisée en 2022 et débouchera sur des actions concrètes en vue de la mise en valeur de la pêche.

- Mise en place de parcours jeunes : site du Cordet (Rencurel)

La Maire de Rencurel a fait l'acquisition d'un terrain autour de la Rivière la Doulouche en dessous du hameau de Cordet. Elle souhaite avec l'appui du Parc PNRV et le département, aménager ce site avec des voies d'escalade, un espace pique-nique et multi activité. La fédération accompagnera l'AAPPMA de Rencurel, pour participer à l'aménagement du site avec des panneaux et supports pédagogiques pour sensibiliser sur les milieux aquatiques.

- Gestion du logiciel Géopêche

Poursuite de la mise à jour de Géopêche et amélioration. Ajout de photos et de nouveaux items.

- Etude stratégique du fonctionnement de la maison de la pêche existante en vue de la construction d'un plan d'eau

Le projet sur le site de la Fédération est doublé d'une étude de valorisation de l'existant et des actions à venir. Elle sera menée en même temps que les travaux.

- Gestion des baux

Mise sur SIG et conventions partenaires.

TOURISME PECHE :

- Labélisation du lac de la Terrasse en tant que parcours passion

Le projet a été lancé fin 2020. Il ne reste plus que quelques détails pour voir le projet se concrétiser.

- Gestion du logiciel Isère Outdoor

En lien avec la mise à jour de Géopêche, les données cartographiques seront également insérées dans cette application départementale répertoriant les sports de nature.

- Etude du projet global de développement de la pêche sur la basse Isère (St Gervais)

La rivière Isère est de plus en plus prisée par les pêcheurs, une étude va être menée sur le développement de la pêche, principalement dans le secteur de Saint Gervais, où la question de la mise en place d'une descente à bateau sera étudiée.

- Formations des animateurs des OT (demandes formulées par OT)

Des formations (8 sites (par unité géographique : 5 massifs, NI, N et S Gré) vont être élaborées afin de donner quelques bases rudimentaires aux salariés des OT du Département sur la pêche.

- Participation à divers salons

TRAVAUX :

- Projet sur la Doulouche : parcours pédagogique (demande de pêches)
- Panneaux phase 2
- Ponton pour personne à mobilité réduite sur le lac de Roybon

JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE :

- Tournées garderie (dont nuits) et gestion logiciel vigipêches
- Opérations Cormorans
- Gestion des délits et contraventions
- Gestion administrative des GPP (tenues, fichiers, cartes,...)
- Organisations des formations GPP (modules)+ réunion annuelle
- Arrêtés pêches (annuel, réserves, NK,...)
- Veille sur les publications concernant les enquêtes publiques pour centrales hydro
- Gestion du logiciel de réservation des postes de pêche carpes et autres
- Renouvellement des baux du DPF et baux CHI
- Gestion des conventions avec organismes : Métro, CNR, EDF, RTE, Enédis
- Mise en place et gestion des conventions : sur les étangs de pêche : 4 Capi, Bonnevaux, La Taillat

COMMUNICATION :

- Réalisation d'un plan de communication
- Traitement de l'étude «pêcheurs» réalisée avec Département
- Refonte et gestion du site internet
- Gestion du logiciel cartedepeche
- Gestion du site Facebook dont rédaction d'articles
- Brochures
- News letters Fédé et AAPPMA : conception, articles, relecture
- Reportages photos : Au même titre que les reportages de 2021, 3 reportages photos seront réalisés en 2022 : un sur le métropole Grenobloise, un sur le Rhône, l'autre sur l'Oisans.
- Participation à la communication de l'Arpara

GESTION DE LA STRUCTURE :

Le site tel qu'il est configuré nécessite d'y consacrer des moyens humains : entretien des abords, tonte, taille des arbres,... Il en est de même pour le parc de véhicules, les commandes et entretien du matériel et les divers travaux à la Fédération qui seront engagés (garage, appetit et toit, arceaux lampadaires)

GESTION ADMINISTRATIVE :

Là encore, les moyens humains non négligeables doivent être consacrés à la gestion administrative et comptable de la Fédération : Réunions CA - Bureaux (préparation, participation, comptes Rendus), réunions AG - Réunion Présidents (préparation, participation et comptes rendu), réunions élus - salariés, gestion FD globale (courrier, divers prestataires, assurances) et standard, commandes timbres/papeterie, gestion financière dont budget, financements, réunions et paies, élections fédérales, contact avec les AAPPMA : travaux et bilans, formations des AAPPMA : statuts, réglementaire, carto,...





38